

# La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique



Le homard encore un peu plus cher  
page A12



Le retour de Lindros: oubliez ça!  
page S5



pages S2 et S3



pages S2 et S3

1 3 4 6 MONTRÉAL, VENDREDI 28 AVRIL 2000 • 116<sup>e</sup> ANNÉE, NO 186, 58 PAGES, 4 CAHIERS • 60 ¢ TAXES EN SUS / EST ET NORD-OUEST DE QUÉBEC, HULL-OTTAWA 70 ¢

## L'ex-homme fort du 144 de la FTQ assassiné

André Dédé Desjardins avait déjeuné la veille avec Maurice Mom Boucher

MARCEL LAROCHE

Après avoir fait la pluie et le beau temps durant plusieurs décennies, autant sur la scène syndicale que dans le monde interlope, André Dédé Desjardins a été exécuté comme un mafieux, abattu par un tueur à gages qui l'a criblé de balles à la tête et au thorax.

L'assassinat de ce personnage légendaire, ex-vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et directeur général de la FTQ-Construction, est survenu hier matin dans le stationnement du resto-bar Shawn's du 6020, boulevard Métropolitain, à Saint-Léonard.

Desjardins prenait son petit déjeuner dans cet établissement avec un autre individu lorsqu'il a reçu un appel téléphonique, vers 9 h 25. L'homme de 69 ans a quitté le restaurant par la porte arrière et s'est dirigé vers son véhicule, un GMC Jimmy de couleur champagne garé dans le parking, à moins de cinq mètres de distance.

Sans doute épié par son assail-

lant qui venait de l'appeler sur son cellulaire, Desjardins a tout juste eu le temps d'ouvrir la portière de sa fourgonnette avant d'être abattu à bout portant.

Une fois son geste accompli, l'assassin a tout bonnement laissé tomber au sol l'arme du crime, un pistolet 9 mm muni d'un silencieux, pour ensuite disparaître en douce sans attirer l'attention.

Un automobiliste devait apercevoir quelques instants plus tard le corps de la victime étendu par terre, entre son véhicule et une autre fourgonnette.

Voir L'EX-HOMME en A2



PHOTO La Presse

André Dédé Desjardins

- C'était le roi de la construction
- Louis Laberge: c'est malheureux qu'il finisse de cette façon
- L'autre âge du syndicalisme, la chronique d'Yves Boisvert

pages A3 et A5

## Cherche médecins...



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Les propriétaires du Proviso d'Acton Vale offrent 30 000 \$ au médecin qui s'établira dans leur ville, dit le DG du Proviso, Jacques Brodeur.

## ... Et on vous promet même la lune!

MATHIEU PERREAULT

Quand l'hôpital de Joliette a convaincu un chirurgien vasculaire de quitter l'Abitibi pour Lanaudière, celui-ci a mentionné qu'il se servait d'un phlébotomographe pour évaluer le blocage des vaisseaux. L'hôpital s'est tourné vers la caisse populaire pour acheter l'appareil de 40 000 \$.

Le chirurgien et sa femme neurologue étaient réticents à l'idée d'abandonner leur gardienne, qui s'occupait de leurs trois enfants depuis leur naissance. Qu'à cela ne tienne. « On a trouvé un emploi au conjoint de la gardienne dans une école primaire privée », explique Pierre Rousseau, coordonnateur des

services professionnels. Une autre école privée avait déjà été mise à contribution pour placer la femme d'un médecin gaspésien.

À Acton Vale, deux hommes d'affaires prospères se sont mis en tête de régler la pénurie de médecins des cliniques: ils offrent un de leurs locaux, chauffé et éclairé, gratuitement, et un « boni de signature » de 30 000 \$ applicable à l'équipement médical ou aux dettes d'études du médecin. En tout, une offre de 60 000 \$. Le médecin qui l'acceptera devra s'engager pour quatre ans.

Voir ET ON VOUS PROMET en A2

## Le droit acquis vaut un appel d'offres

ÉRIC TROTTIER

En raison d'un « droit acquis » vieux de 17 ans, Montréal vient encore de déroger à sa politique d'attribution de contrats afin d'octroyer un mandat de 300 000 \$ au Groupe Séguin Experts-Conseil, généreux donateur à la caisse électorale du parti du maire Bourque.

C'est la quatrième fois en un peu plus d'un an que la Ville accorde un mandat au groupe d'ingénieurs sans respecter le processus habituel d'octroi des contrats.

Cette fois, la Ville n'a même pas jugé bon de lancer un appel d'offres, en raison d'une entente da-

tant de 1983 qui permettait au Groupe Séguin d'obtenir tous les contrats d'ingénierie de la Ville dans le quartier Pointe-aux-Trembles.

Pour ces 300 000 \$, la firme dirigée par René Séguin devra réaliser une étude de circulation et un « plan d'aménagement préliminaire » de la rue Sherbrooke, entre la 40<sup>e</sup> Avenue et le bout de l'île.

« On n'avait pas le choix; le Groupe Séguin a un droit acquis qui date de l'époque de la fusion entre Pointe-aux-Trembles et Montréal », a expliqué le président du comité exécutif, Jean Fortier.

Un contrat intervenu le 3 février 1983 entre la Ville et René Séguin, dont La Presse a obtenu copie, stipule en effet que « la Ville retient les services professionnels de l'ingénieur pour étudier, concevoir et surveiller les projets de génie municipal situés sur le territoire du quartier Pointe-aux-Trembles ».

Bien que la Ville se soit gardé le droit de mettre fin à ce contrat « en tout temps, sur un simple avis », on peut lire dans le document signé par l'ancien maire Jean Drapeau que le pacte lie même les héritiers de René Séguin.

Voir LE DROIT en A2

### Rubriques

Arts et spectacles... B5 à B12	Monde..... A11
- télévision..... B6	Mots croisés..... B15 et S10
Bandes dessinées..... B14	Mot mystère..... C11
Bridge..... C12	Opinions..... B3
Cyberpresse..... A8	Petites annonces..... B13
Décès..... C13	- immobilier..... B13 à B15
Économie..... C1 à C10	- marchandises..... B15
Fauilleton..... C11	- emplois..... B15, C10
Êtes-vous observateur?..... B13	- automobile..... C10 à C12
Horoscope..... C10	- affaires..... C2
Loteries..... A2 et A5	Politique..... B1 et B4

### MÉTÉO

Ciel variable  
Max. 15, min. 6  
cahier Sports,  
page 16



http://lapresse.infinet.net

## Québec est en train d'ébaucher un projet de cité du commerce électronique

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Après la Cité du multimédia, un nouveau quartier spécialisé dans les technologies de l'information verra le jour à Montréal. Québec compte annoncer d'ici juin un nouveau programme de crédits d'impôts, notamment pour le commerce électronique, qui devrait toucher beaucoup plus d'entreprises et d'employés que le concept lancé il y a deux ans dans le Vieux-Montréal.

Selon les informations colligées par La Presse auprès du gouvernement et de grandes entreprises avec qui le ministère des Finances a discuté au cours des dernières semaines, le nouveau crédit d'impôt serait moins généreux, mais couvrirait plus d'activités que dans le cas de la Cité du multimédia. Québec a même « appro-

ché » CGI, un acteur important du secteur informatique avec qui on a discuté d'un complexe au centre-ville qui permettrait à la firme montréalaise de regrouper, sous un même toit, ses 3000 employés dispersés dans la métropole.

Le plafond de subvention de 15 000 \$ par année, par emploi, pour le multimédia serait ramené à 10 000 ou 12 000 \$. Mais le nombre d'entreprises admissibles serait, lui, beaucoup plus important que pour le multimédia. Le programme profiterait à des entreprises informatiques plus « traditionnelles » qui fournissent des services aux compagnies qui optent pour l'impartition de leurs besoins en informatique.

Voir QUÉBEC en A2

## Le stratège

Peu importe qu'il soit élu ou non à la tête de l'Alliance canadienne, Tom Long a déjà réalisé les deux objectifs qu'il s'était fixés. Tout d'abord, l'Ontario est maintenant clairement engagé dans la course à la direction de l'Alliance puisque c'est l'entière machine bleue de l'Ontario qui est derrière lui. Or toute l'opération de la transformation du Reform Party en Alliance canadienne était justement de percer le mur de l'Ontario.

A lire en page B1

Jusqu'à **50%** de rabais

\*Sur montures sélectionnées, voir détails en magasin.



Venez voir nos soldes printaniers!

GREICHE SCAFF  
OPTOMÉTRISTES

60 succursales / Tél. : (514) 336-4444

## Suites de la une

# L'ex-homme fort du 144 de la FTQ assassiné

L'EX-HOMME / Suite de la page A1

Des techniciens d'Urgences-Santé ont constaté la mort du sexagénaire, gisant dans une mare de sang.

Dès le début, les policiers de la CUM ont été avisés par le personnel du resto-bar que l'homme abattu dans le parking était un client de l'établissement, anciennement nommé le Christopher. C'est d'ailleurs à cet endroit que l'homme d'affaires Donald Du-

val, 68 ans, avait été enlevé, puis assassiné en octobre 1996.

Certains se sont même souvenus d'avoir vu Desjardins attablé dans le restaurant, vers la même heure mercredi. D'autres ont affirmé qu'il était accompagné de Maurice Mom Boucher, chef du chapitre des Nomads des Hells Angels.

Ce petit déjeuner en tête-à-tête entre Boucher et Desjardins n'aurait rien d'exceptionnel, les deux hommes étant reconnus comme des amis de longue date. Dans le milieu in-

terlope, c'était un secret de Polichinelle qu'André Desjardins, qui aurait célébré son 70<sup>e</sup> anniversaire de naissance le 4 juillet, avait l'habitude de brasser de grosses affaires dans le domaine du prêt usuraire.

Disparu de la scène syndicale depuis belle lurette, il était devenu au fil des ans un homme d'affaires prospère. Au début des années quatre-vingt-dix, il était notamment actionnaire d'un hôtel en République dominicaine, d'un centre commercial à Laval, et de deux restaurants, l'un à Laval et l'autre à Saint-Sauveur.

Pour les sergents-détectives Tony Bastien et Normand Bouchard, chargés d'élucider ce 15<sup>e</sup> meurtre commis depuis le début de l'année sur le territoire de la CUM, les relations de Desjardins avec le crime organisé sont autant d'éléments qu'ils auront à analyser au cours des prochains jours.

« Le meurtre de Desjardins est un contrat de pros », a dit le lieutenant-détective Steve Roberts, de la section des homicides de la police de la CUM, qui supervise l'enquête sur ce règlement de comptes.

## ... Et on vous promet même la lune!

... ET ON VOUS PROMET / Suite de la page A1

D'autres villages ont aménagé des cliniques dans des « coopératives de santé », mais les médecins doivent payer le loyer. Une seule coopérative fonctionne, à Saint-Étienne-des-Grès.

Un villageois prospère aurait offert de bonifier le salaire d'un nouveau médecin d'hôpital, pour contourner les ententes et conventions collectives. « On a entendu parler

d'un cas semblable », confirme Alain Vézina, relationniste au ministère de la Santé.

Pour éviter que les médecins se prennent pour des hockeyeurs et exigent des bonis à la signature de contrats, le sous-ministre adjoint, Gilles Gauthier, a rappelé à l'ordre les directeurs généraux d'hôpitaux et de régies régionales le 29 mars. « Plusieurs directions (...) ont manifesté une certaine inquiétude face à l'à-propos de certains moyens de recrutement actuellement déployés par quelques établissements », note

M. Gauthier. Sa prescription: le respect de l'équité entre employés et de la rémunération prévue, et l'analyse de l'impact des avantages offerts sur les autres établissements.

Prêt de chalet, maison avec vue sur la mer, emploi pour le conjoint, et taux hypothécaires avantageux: tous les moyens sont bons, ont observé l'Association des hôpitaux, la Fédération des omnipraticiens et la Coalition accès-santé-Régions, née il y a deux semaines du regroupement d'associations régionales.

Voilà un an, le centre local de développement de la Haute-Yamaska a voulu consacrer 116 000 \$ à la campagne de recrutement de l'hôpital de Granby, mais s'est fait rappeler à l'ordre.

« On se fait offrir des stages crédités et rémunérés en région, dans l'espoir qu'on y acceptera un poste six ans plus tard, indique Didier Aswad, de l'Association des étudiants en médecine de l'Université de Montréal. On est logé, nourri, transporté et on reçoit 3000 \$ pour six à huit semaines, dès la première

année, alors qu'on n'est pas très compétent. »

Le sous-ministre Gauthier appuie cependant les mesures de réduction de la « précarité de l'emploi ». Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal se réclame de cette stratégie pour justifier son approche agressive de recrutement d'infirmières, qui comprend une garantie de temps complet jusqu'en 2002 et un boni de 500 \$ à tous ses employés qui convaincront une amie de postuler.

LE DROIT / Suite de la page A1

Ce « droit acquis », comme l'appelle Jean Fortier, en inquiétait plus d'un, hier, parmi les membres de l'opposition à l'hôtel de ville. « La Ville va consacrer au moins 25 millions au cours des prochaines années dans le développement des infrastructures à Pointe-aux-Trembles, a dit le conseiller Richard Théoret. Si le Groupe Séguin se trouve dans une situation qui le privilégie par rapport aux autres ingénieurs, si la Ville transgresse continuellement son système d'octroi des contrats pour favoriser le

Groupe Séguin, il n'y a plus rien qui tienne. Il faudrait voir si on n'est pas en face d'un cas de concurrence déloyale. »

Selon René Séguin, son groupe avait obtenu un mandat de l'ancienne ville de Pointe-aux-Trembles pour réaliser les plans et devis des rues Sherbrooke et Notre-Dame et des nouveaux secteurs qui ont connu un boom résidentiel, entre la 40<sup>e</sup> Avenue et le bout de l'île (notamment le quartier des Capucins et le projet Beausoleil). « À l'annexion, la Ville de Montréal s'est engagée à respecter le contrat; nous avons alors réalisé une partie des plans, même si les travaux ont

été retardés jusqu'à maintenant. La Ville continue de nous faire confiance parce que nous connaissons le dossier depuis le début », dit M. Séguin, qui admet toutefois que le réaménagement de la rue Sherbrooke exige de nouveaux plans.

M. Séguin affirme qu'un tel contrat est « normal » dans le monde du génie municipal. « La Ville a le droit de donner des contrats à qui elle veut, d'autant plus que nous avons la compétence, plaide-t-il. Nous sommes un petit cabinet d'ingénieurs qui ne compte qu'une cinquantaine d'employés. On a le droit de travailler comme tout le monde ! Vous devriez plutôt regarder

ce qui se passe à Laval, une ville complètement développée par seulement trois firmes d'ingénieurs qui, elles, ont récolté des millions! »

Le Groupe Séguin Experts-Consulting fait partie d'un cercle restreint d'entreprises qui obtiennent le plus de contrats avec la Ville de Montréal. La firme d'ingénieurs a obtenu pour près de quatre millions de contrats depuis l'élection du maire Bourque en 1994, dont 1,3 million depuis sa réélection, il y a un an et demi.

À deux reprises depuis un an, la Ville a accordé des contrats au Groupe Séguin alors qu'il n'était ni

le meilleur (au pointage) ni le plus bas soumissionnaire. Un autre contrat de 100 000 \$ lui a aussi été octroyé en vertu de ce « droit acquis » du quartier Pointe-aux-Trembles, relativement à la mise en valeur d'un nouveau quartier entourant un futur terrain de golf.

Plusieurs employés ou membres de la famille des employés du Groupe Séguin ont versé plusieurs milliers de dollars à Équipe Bourque/Vision Montréal, en 1999. Ça aussi, c'est « normal », selon M. Séguin. « Ceux qui ont participé au souper-bénéfice (à 500 \$) de Vision Montréal ont pu voir que tous les groupes d'ingénieurs y étaient représentés », conclut-il.

## Le droit acquis vaut un appel d'offres

# Québec est en train d'ébaucher un projet de cité du commerce électronique

QUÉBEC / Suite de la page A1

Le genre d'emploi sera aussi défini plus largement. On visera les « nouveaux postes » sans qu'ils soient associés au « développement » de la technologie. Le ministère des Finances estime que l'État recouvrira en cinq ans, en recettes fiscales sur les nouveaux salaires, sa contribution à la Cité du multimédia. On vise le même horizon avec le nouveau programme.

Parce que le crédit d'impôt sera accessible « à plus d'entreprises et à plus d'employés », Québec procédera probablement par étapes, en subventionnant jusqu'à 2000 ou 5000 emplois dans un premier temps.

Lors du lancement du programme pour le multimédia, en mai 1997, on prévoyait 10 000 emplois créés sur 10 ans. Or, on compte déjà entre 7000 et 8000 emplois subventionnés dans ce quadrilatère du Vieux-Montréal. Pour certains, le programme de Québec n'aura fait que déplacer vers le centre-ville des emplois qui seraient apparus de toute façon.

Selon Québec, ces programmes exercent une force d'attraction pour les nouveaux investissements. La Cité du multimédia a vraiment démarré quand Cognicase et Motorola ont décidé de s'y installer. Depuis février, Investissement Québec, qui administre le programme pour le multimédia, lance aux États-

Unis des coups de sonde auprès des multinationales de ce secteur pour déterminer quel programme sera susceptible de les attirer.

Lors de son dernier budget, le ministre des Finances Bernard Landry avait fait allusion aux discussions qui étaient déjà amorcées avec les entreprises du secteur privé. Le projet a failli être prêt à temps pour être intégré au budget. « Pour le commerce électronique en général, d'autres projets sont à l'étude et seront annoncés de manière stratégique, au moment opportun », avait soutenu M. Landry au budget du 14 mars. « Cette phrase un peu énigmatique disait que des nouvelles s'en venaient en matière de commerce électronique. On a des études en marche et des

projets, je le confirme », a expliqué cette semaine le ministre Landry. « Mais on ne peut faire d'annonce tant que l'entreprise et l'État ne sont pas prêts », a-t-il expliqué à *La Presse*.

Québec soutient avoir « plusieurs projets sur la table », tous associés à des emplacements potentiels. Le projet le plus avancé est celui soumis par Canderel, proposé à CGI, qui prévoit une construction près du Centre Molson, au nord de Saint-Antoine et au sud de René-Lévesque, à l'ouest de De la Montagne.

CGI, qui fait beaucoup d'impartition — pour le service de paie — serait admissible aux subventions. La compagnie a été pressentie pour différents emplacements.

### La Presse

Renseignements : (514) 285-7272  
Abonnement : (514) 285-6911  
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039  
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30  
Samedi de 7 h à midi  
Dimanche de 7 h à 11 h  
Rédaction : (514) 285-7070  
Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111  
Télécopieur : (514) 848-6287  
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816  
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces  
Détailants : (514) 285-6931  
National, TéléPlus : (514) 285-7306  
Carrières et professions,  
Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité  
Grandes annonces : (514) 285-6892  
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,  
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.  
<http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -  
Contrat de vente numéro 0531650  
Port de retour garanti. (USP5003692)  
Champlain N.Y. 12919-1518.

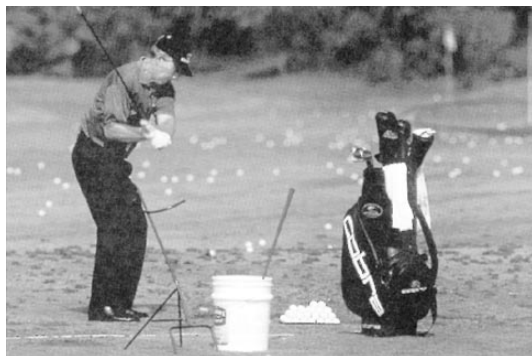
### LOTERIES

La quotidienne  
à trois chiffres : 566  
à quatre chiffres : 3958

### COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants:  
■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est ( métro Préfontaine ), de 10 h à 17 h;  
■ à Laval: centre de Formation-Compétences 2000, 777, avenue Bois-de-Boulogne, de 10 h à 20 h 30. Objectif: 150 donneurs;  
■ à Laval: école Polymécanique de Laval, 4095, boul. Lévesque Est, de 14 h à 20 h 30. Objectif: 175 donneurs;  
■ à Laval: école secondaire Saint-Maxime, 3680, boul. Lévesque Ouest, de 14 h à 20 h 30. Objectif: 150 donneurs;  
■ à Laval: école Curé-Antoine-Labelle, 216, boul. Marc-Aurèle-Fortin, de 15 h à 20 h 30. Objectif: 300 donneurs;  
■ à Sainte-Marthe-sur-le-Lac: promenades Deux-Montagnes, près du marché Métro, 2801, boul. des Promenades, de 14 h à 20 h 30. Objectif: 150 donneurs.

### DEMAIN DANS LA PRESSE



### « Casser » le 100!

■ Notre cahier spécial de golf 2000, de nouveau format et nouvelle facture, sera offert dans le numéro de demain. Contenant le répertoire des 174 terrains de la région de Montréal, des conseils pratiques et même un lexique pour pratiquer son sport préféré en français, le magazine de format Télé-Plus sera inséré parmi les nombreux encarts du journal du samedi.

### QUESTION DU JOUR

La Presse  
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?  
Répondez à la question du jour:  
— par téléphone, en composant le 514-285-7333;  
— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Selon vous, est-il normal qu'on promette la lune à des médecins pour pratiquer dans un centre commercial?

Êtes-vous d'accord avec l'Ordre des infirmières qui a décidé de rendre plus difficile l'examen sanctionnant le droit de pratique des nouveaux diplômés?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 70 %  
Non: 30 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Jeunesse en fleur désire partenaire efficace pour été torride. Discret.

[www.suis-jepourtoi.com](http://www.suis-jepourtoi.com)

# Actualités

## Il y a un quart de siècle, Dédé Desjardins était considéré comme le « roi de la construction »

PIERRE VENNAT

André Desjardins, assassiné hier à l'âge de 69 ans, fait au moins l'unanimité sur une chose : durant la première moitié des années soixante-dix (et même un peu avant), il était considéré comme le roi de la construction. Personne ne travaillait sur un chantier important du Québec sans avoir obtenu son aval.

Là s'arrête toutefois l'unanimité. Pour la commission Cliche, chargée par le gouvernement Bourassa d'enquêter sur la violence dans l'industrie de la construction après le saccage de la Baie-James, au printemps 1974, « la vérité est qu'André Desjardins n'est pas un chef syndical ».

Les trois commissaires, le juge Robert Cliche, maintenant décédé, Brian Mulroney, qui deviendra premier ministre du Canada, et l'actuel ministre québécois des Transports, Guy Chevette, dans un rapport unanime, concluaient que Desjardins avait « contaminé toute sa structure syndicale en plaçant aux postes de commande des hommes corrompus, brutaux, dénués de véritables sentiments humanitaires pour les travailleurs. Un grand nombre d'officiers syndicaux placés sous sa responsabilité ont été encouragés par sa complaisance et souvent par ses mots d'ordre à s'en remettre à la seule violence pour mener leur action syndicale. Il a laissé ses acolytes s'enrichir en acceptant ou sollicitant des pots-de-vin ».

La commission, à la suite de l'enquête menée d'une main de fer par son procureur en chef, l'actuel premier ministre Lucien Bouchard, avait conclu qu'il existait alors dans la construction un « système de terrorisme bien structuré, un système d'extorsion, de corruption et de banditisme » sous la gouverne de Desjardins.

Dédé Desjardins était, jusqu'au 25 novembre 1974, vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec et bras droit du président Louis Laberge.

### Démision

Lorsque, face aux nombreuses accusations qui pesaient sur lui et aux révélations devant la commission Cliche, Desjardins a démissionné de ses postes syndicaux de directeur général du Conseil des métiers de la construction et de vice-président de la FTQ, Louis Laberge a déclaré : « Ce n'est pas seulement un collègue que je perds, mais un ami. À mes yeux et aux yeux des autres dirigeants de la FTQ, André Desjardins a été un bon leader syndical. »

C'était avant que la commission Cliche publie son rapport. « André Desjardins estimait que les mem-

bres de la FTQ-Construction devaient se soumettre à ses mots d'ordre et décisions dictatoriales. Il ne s'intéressait pas à l'opinion de ses propres syndiqués. Il misait sur la propension de tout homme isolé à se soumettre à l'oppression organisée. La montée d'un homme comme André Desjardins au sein de la FTQ prouve que les institutions syndicales sont tout aussi vulnérables que les autres au noyautage tenté par des éléments louches », concluait la commission dans son volumineux rapport.

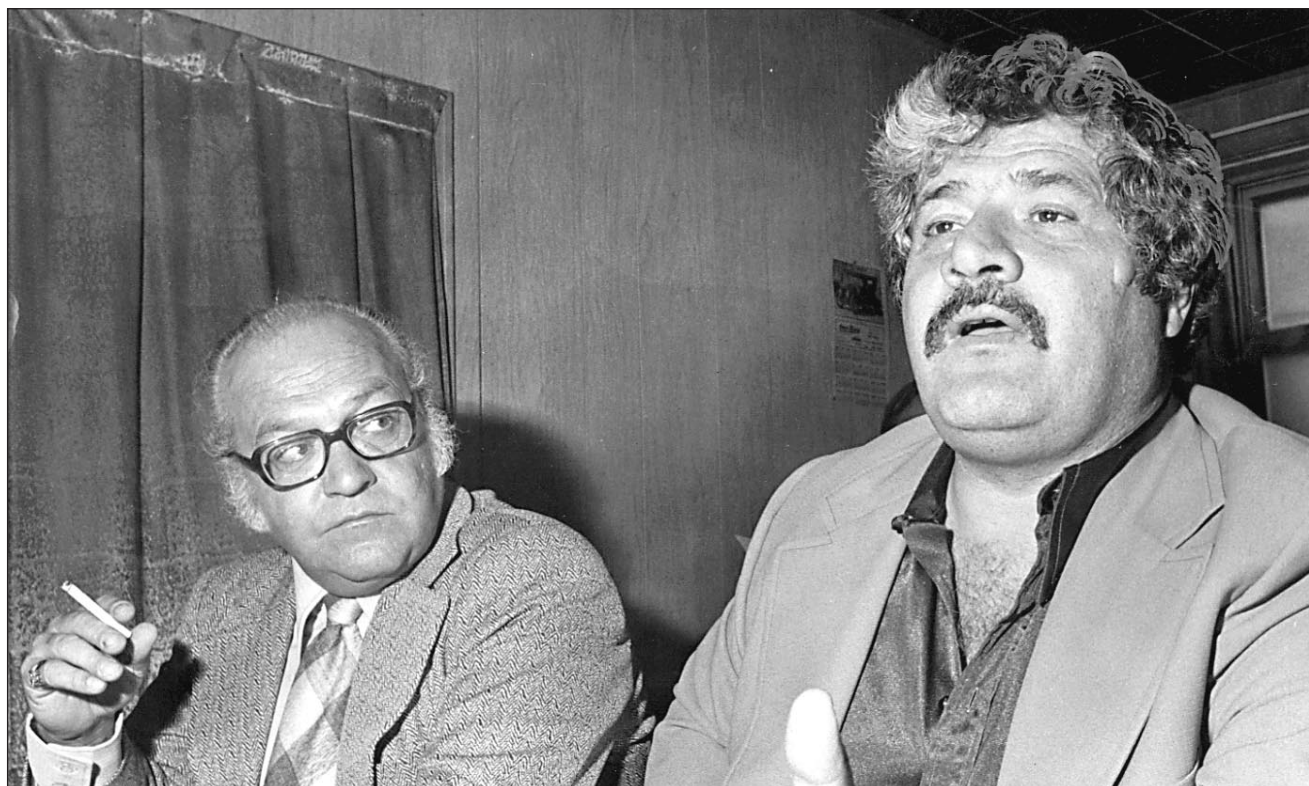
### Prisonnier de son passé

Mais plus de 15 ans plus tard, dans sa biographie rédigée par le journaliste Louis Fournier, Louis Laberge continuait de dire : « André a fait une bonne job et a travaillé très fort. Il a été de toutes les luttes, en particulier lors des événements de mai 1972 quand j'étais en prison. Je suis encore persuadé que ce sapré gars-là n'a jamais mis cinq cents dans sa poche provenant d'un patron de la construction. »

M. Laberge ajoutait cependant que « le malheur qui lui est arrivé, c'est qu'il était prisonnier de son passé, de ses chums, et qu'il avait le coeur gros comme ça. Il n'a pas su dire non aux amis qu'il s'était faits quand il était jeune et qu'il était allé en prison. Des gars de sa gang, mais qui étaient des moutons noirs comme on en trouve dans toutes les gangs. Il n'a pas eu la fermeté, le courage de refuser de les aider à avoir des jobs dans la construction. Il en a placé comme permanents syndicaux et surtout comme délégués de chantiers. Ils ont fait la pluie et le beau temps, sans aucune éthique ni démocratie syndicale, sans respect des droits des syndiqués. Des gars que tu devais prendre au sérieux quand ils disaient de quelqu'un ' Je l'haïs pour le tuer '. André leur a laissé trop de corde, ils étaient rendus trop loin et je crois qu'il ne pouvait plus les arrêter. Ces gens-là étaient en train de nous faire très mal. Dédé le savait, mais il n'a pas eu la volonté, la force d'âme de mettre le holà. Nous avons dû lui demander de partir. »

### Plombiers de père en fils

Dédé Desjardins avait vraiment été plombier dans sa jeunesse ; son père l'était ainsi que son grand-père. Né dans le Centre-Sud de



PHOTOTHÈQUE, La Presse ©

André Dédé Desjardins (à droite) photographié en mai 1975 en compagnie de son collègue et ami Louis Laberge, alors président de la FTQ.

Montréal au coin des rues Ontario et Cartier, il avait commencé à travailler comme apprenti à 14 ans pour son grand-père. Condamné à la prison dans sa jeunesse, il s'y était lié avec quelques repris de justice qui sont demeurés ses amis

par la suite.

Dès 1959, avant d'atteindre la trentaine, il commença à militer dans le local 144, le syndicat des plombiers, qui devint vite son fief, d'où il étendit ses tentacules sur toute l'industrie. En 1963, il était

déjà agent d'affaires, gérant d'affaires l'année suivante et finalement directeur général du Conseil des métiers de la construction et vice-président de la FTQ en 1970.

En novembre 1974, il quitta définitivement le syndicalisme.

## « C'est malheureux qu'il finisse de cette façon », dit Louis Laberge

CLAUDE-V. MARSOLAIS

L'ex-président de la FTQ de 1964 à 1991, Louis Laberge, a bien connu André Dédé Desjardins, qui était membre du conseil de direction de la centrale syndicale puisqu'il représentait, à titre de directeur, la FTQ-Construction jusqu'à ce que le syndicat soit mis en tutelle en 1975.

Apprenant les circonstances dramatiques de la mort de l'ancien « roi de la construction » au Québec, M. Laberge a déclaré : « C'est malheureux qu'il finisse de cette façon. » Depuis la mise en tutelle de la FTQ-Construction, les deux hommes ne se sont jamais revus ni parlé. « Je n'ai jamais su ce qu'il était devenu par la suite. Il y a plusieurs années, j'avais croisé son ex-conjointe dans un salon funéraire,

mais comme elle s'était séparée de lui depuis déjà 10 ans je n'ai pas appris grand-chose », confie-t-il.

Louis Laberge rappelle qu'il avait entretenu de bonnes relations avec Dédé Desjardins au moment où dirigeait la FTQ-Construction. « C'est vrai qu'il avait déjà fait de la prison, mais moi aussi j'en ai fait avec Marcel Pepin et Yvon Charbonneau... Faut dire que c'était dans d'autres circonstances (la désobéissance à une injonction lors de la grève du front commun des centrales syndicales en 1972). Je pense personnellement qu'au moment où il a dirigé la FTQ-Construction, il s'était lié avec ses anciennes relations en prison », souligne-t-il pour expliquer la violence qui régnait dans ce secteur au début des années soixante-dix et plus particulièrement lors du saccage du chantier de la Baie-James

en 1974.

L'ex-président de la FTQ note que le secteur de la construction n'était pas une sinécure à cette époque. « Les ouvriers devaient travailler dans des conditions difficiles alors que les mesures de sécurité n'existaient pratiquement pas. »

Au cours de cette période, on parlait beaucoup de pots-de-vin qui étaient versés par des patrons à des dirigeants syndicaux de la construction. « Je me souviens qu'on avait eu une rencontre internationale où l'on s'était beaucoup penché sur le fait que cinq ou six dirigeants syndicaux de pays étrangers avaient été accusés d'avoir reçu des pots-de-vin de patrons. C'est bizarre qu'on ne parlait jamais des patrons qui participaient à cette collusion », lance le coloré Laberge.



PHOTO ALAIN ROBERGE, La Presse ©

## Un hélico s'écrase : deux morts

Un écrasement d'hélicoptère a fait deux morts hier en fin d'après-midi à Saint-Mathieu-de-Beloeil, sur la Rive-Sud de Montréal. L'accident s'est produit à proximité de l'autoroute 20. On en ignore pour l'instant les causes exactes, mais un bris mécanique serait en cause. Selon un témoin, Robert Reddy, l'une des deux pales de l'hélice s'est détachée, précipitant l'appareil Jet Ranger 3 dans un champ. Il a explosé à l'impact et était en flammes à l'arrivée des policiers. Ces derniers ont alors retiré les corps calcinés de deux victimes, dont on ne connaissait pas l'identité hier soir. Une enquête sur les circonstances du drame devrait débuter aujourd'hui.



# Oxygène

Tous les dimanches dans **La Presse**

**Vous voulez passer un été actif et garder la forme ?**

Chaque dimanche notre journaliste Richard Chartier vous propose un rendez-vous avec le plein air, que ce soit en forêt, en montagne, sur l'eau ou en dessous, à vélo, dans le vent ou sous terre.

**Dimanche : Le corps, manuel d'entretien**

# Le dernier voyage d'ordures ménagères

Ce soir, un ultime camion videra son contenu de rebuts domestiques dans l'ancienne carrière Miron

ÉRIC TROTTIER

Montréal, et plus particulièrement le quartier Saint-Michel, vont tourner une page de leur histoire, peu après minuit ce soir, quand un dernier camion rempli d'ordures ménagères videra son contenu dans l'ancienne carrière Miron, au Complexe environnemental Saint-Michel.

« Ça fait 30 ans que les citoyens de mon quartier se battent pour qu'on cesse l'enfouissement des déchets putrescibles au complexe environnemental. Pour nous, c'est un tournant formidable qui, j'espère, va donner un nouveau souffle, une nouvelle vie au quartier Saint-Michel », a déclaré hier à *La Presse* le conseiller du district Saint-Michel, Paolo Tamburello.

M. Tamburello, qui a fait partie des premiers regroupements de citoyens organisés pour faire fermer le lieu d'enfouissement, sera à Québec, aujourd'hui, au congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), mais il promet d'aller inspecter le complexe environnemental à la première heure, lundi matin, pour s'assurer que plus un déchet domestique n'y pénètre. « Les gens du quartier ont assez souffert du camionnage, des odeurs et de la présence des goélands », dit-il.

« Et des rats, beaucoup plus nombreux dans le quartier qu'aïlleurs », d'ajouter Roch Bergeron, un propriétaire de la rue d'Iberville qui est fort heureux de la décision de la Ville.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse ©

Les résidents de Saint-Michel ne devraient plus voir les camions à ordures au complexe environnemental à compter de la semaine prochaine.

Il faut dire que depuis 1968, l'ancienne carrière Miron a accueilli tous les déchets domestiques des résidents de Montréal et des autres municipalités de l'île. En moyenne, ces dernières années, en-

tre 250 et 300 camions allaient s'y déverser tous les jours, mais certaines années ont été plus fertiles : en 1991, certains jours, on a vu plus de 2000 camions y défiler.

Le maire Bourque avait toutefois

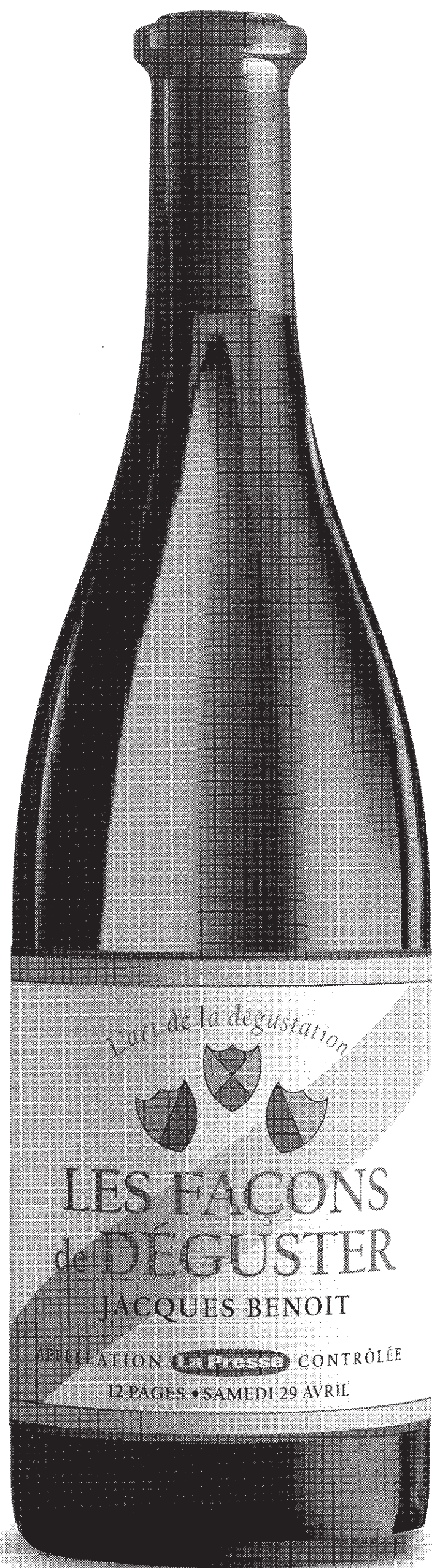
promis de mettre fin au déversement des déchets putrescibles et, depuis le 1er janvier, seule la Ville de Montréal continuait d'enfourer ses déchets dans le vieux dépotoir. Et à compter de lundi, les 250 ca-

mions à ordures ménagères qui se remplissent tous les jours à Montréal vont devoir prendre le chemin du lieu d'enfouissement des déchets de Lachenaie. Une partie de ces camions vont verser leur contenu dans d'immenses remorques, notamment au lieu de transbordement de la compagnie Matrec, à Saint-Hubert. Mais au bout du compte, tous les déchets domestiques des Montréalais vont dorénavant se retrouver à Lachenaie.

Quant au complexe environnemental Saint-Michel, qui a recueilli plus de 34 tonnes métriques de déchets depuis 30 ans, sa vocation ne change pas complètement : il continuera de recevoir des matériaux secs, comme du roc, du béton ou de l'asphalte. « Nous devons remplir l'ancienne carrière pour lui permettre de mieux évacuer les eaux de pluie, ce qui peut encore prendre une vingtaine d'années, dit Éric Lépine, responsable des programmes d'éducation et de sensibilisation au complexe. À mesure que nous remplissons le trou, nous allons le recouvrir avec de la terre et, progressivement, la carrière sera transformée en espace vert et rendue accessible au public. Mais ce sera long : nous avons une surface de 750 000 mètres carrés à combler. »

Les citoyens de Saint-Michel ne sont donc pas au bout de leurs peines : moins nombreux, des camions vont tout de même continuer d'y circuler en abondance.

Mais, au moins, ils peuvent recommencer à respirer...



## L'ART DE LA dégustation



Demain, *Les façons de déguster*: le plaisir de goûter, la façon analytique ou synthétique, les fiches de dégustation, la notation et le vocabulaire du vin. Dans la chronique *Spiritueux*: cognac, armagnac, calvados et brandy.

Collectionnez les fascicules *L'art de la dégustation* offerts gratuitement chaque samedi dans *La Presse*, jusqu'au 27 mai.

À gagner: 10 celliers Vinum design et 20000\$ en chèques-cadeaux SAQ.

Tous les détails dans *La Presse* demain,

Les quantités étant limitées, composez le (514) 285-6911 pour vous abonner ou réservez dès maintenant votre exemplaire de *La Presse* auprès de votre marchand de journaux.

**La Presse**

en collaboration avec la



# Dédé Desjardins

Il a réussi, en même temps, dans le syndicalisme et dans le crime organisé. Il a quitté le syndicalisme en 1974. Il est mort assassiné hier dans l'est de Montréal.

À la grande époque d'André Desjardins, la FTQ n'investissait pas encore dans les entreprises. Mais Desjardins veillait à entretenir des liens privilégiés avec certains patrons. Menaces, extorsion, saccages et autres moyens d'entretenir la coopération.

En même temps, chaque chantier était un terrain de lutte pour les deux grandes centrales syndicales, la FTQ et la CSN, qui se disputaient les membres à coups de menaces, de chaînes et de barres de fer.

Et le « king », c'était Dédé Desjardins. Un homme au charisme pas banal, un meneur d'assemblées sans pareil, dit l'historien Louis Fournier, qui l'a vu à l'oeuvre au début des années soixante-dix. Tellement que s'il n'avait pas été mis à la porte, « je ne suis pas certain que les membres ne l'auraient pas réélu, malgré tout ce qui avait été révélé sur lui, dit-il. Il leur a obtenu plusieurs choses ! »

C'était seulement la manière... Jean Cournoyer, qui a été ministre du Travail de 1970 à 1974, se souvient du climat de terreur de l'époque.

« Je ne suis pas sûr que si on défaisait le béton du barrage de Manic V, on ne retrouverait pas quelqu'un là-dedans... En tout cas, c'est le genre de rumeurs qu'on entendait sur les chantiers. Même si ce n'était pas vrai, ça vous dit l'atmosphère et c'était assez pour inciter des gens à signer leur carte pour un syndicat. »

Le saccage de la Baie-James fut une chose qui apparaît aujourd'hui presque impensable. Des dirigeants de syndicats locaux, au

volant de bulldozers, ont démolé les installations du « chantier du siècle », LG2, où l'on construisait un barrage hydroélectrique énorme. Hydro-Québec a dû rapatrier des milliers de travailleurs et fermer le chantier plusieurs semaines. Les dommages ont été évalués à 30 millions. Quelques années plus tard, le gouvernement Lévesque allait acheter la paix en réglant l'affaire pour quelques centaines de milliers de dollars.

Pourquoi un saccage ? Parce que le syndicat local de la FTQ — Desjardins n'était pas loin derrière — voulait forcer Québec à reconnaître une accréditation syndicale unique sur les chantiers. Jusque-là, chaque travailleur était libre de choisir son syndicat.

C'est donc sur ce thème que s'est ouverte la commission Cliche, qui était en fait la « Commission sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction ».

Présidée par un juge de grande réputation, Robert Cliche, assisté de deux commissaires, Brian Mulroney et le syndicaliste (CEQ) Guy Chevrette.

En enquêtant sur les syndicats de la construction, la commission allait révéler non seulement l'utilisation omniprésente de la violence dans les luttes intersyndicales, mais toute une série de magouilles relevant carrément du crime organisé.

Plusieurs d'entre elles portaient la signature de Dédé Desjardins. Il était alors, depuis 1970, président du Conseil des métiers de la



Yves BOISVERT

aujourd'hui fut la période la plus noire pour Laberge, dit Fournier.

Desjardins était un enfant du « Faubourg à m'lasse ». Né à l'angle des rues Ontario et Cartier, fils de plombier, petit-fils de plombier, il a commencé à travailler pour son grand-père à 14 ans. Il frayait avec la petite pègre locale et s'est fait embarquer quelques fois par la police pour des affaires de vol.

Il a gardé dans son entourage de ses vieux amis de prison. Il a vite grimpé dans la hiérarchie syndicale, ayant toujours comme base le « local 144 », syndicat des plombiers.

« La première fois que je l'ai vu, dit Jean Cournoyer, j'étais avocat, j'avais 28 ans et c'était pendant la construction du métro. Les ouvriers de la CSN étaient en grève illégale et j'étais allé sur place, au métro Henri-Bourassa. Tout à coup, je vois arriver un groupe de mineurs d'Abitibi, syndiqués FTQ, qui viennent briser la ligne de piquetage. Il y avait un gros gars avec des gants noirs qui les escortait. C'était Dédé Desjardins. Il ne mettait jamais de gants blancs ! »

La commission Cliche allait le noircir à tout jamais. Une des recommandations de la commission était d'interdire la présidence d'un syndicat de la construction à quelqu'un ayant un casier judiciaire.

Il était clair qu'on visait Desjardins. Jean

Cournoyer était un peu embêté. D'un côté, il ne pouvait pas « faire une loi rien que pour un gars ! » Mais de l'autre, son gouvernement venait de faire emprisonner les trois présidents de centrale syndicale pour outrage au tribunal : ils avaient donc eux aussi un casier et dirigeaient un syndicat. La loi devait donc être faite sur mesure pour Desjardins...

Mais il avait obtenu un pardon pour ses crimes de jeunesse. Alors, le premier ministre Robert Bourassa a dit qu'il demanderait de le révoquer à cause de ses activités décrites dans le rapport Cliche — même s'il n'avait pas été condamné pour cela.

Michel Proulx était à l'époque un avocat de la défense, parmi les plus réputés à Montréal. Desjardins a fait appel à lui. L'avocat a contesté en cour la révocation du pardon avec succès. Il a même tenté de faire accuser devant la cour criminelle le premier ministre pour avoir mentionné publiquement le pardon de Desjardins — et donc ses condamnations passées. M. Bourassa n'a pas été accusé et Michel Proulx, bien des années plus tard, est devenu juge à la Cour d'appel...

Le destin de bien des gens connus, d'ailleurs, a croisé celui de Desjardins. « C'est Dédé Desjardins qui a mis au monde Brian Mulroney ! » dit le collègue Pierre Vennat, qui a couvert la commission Cliche pour *La Presse*.

Celui qui allait devenir premier ministre du Canada 10 ans plus tard n'était en 1974 qu'un avocat patronal inconnu du public. Soudainement, il est propulsé à la une des journaux et à la télévision nationale, tous les jours.

Un an après le rapport de la commission, publié en 1975, Brian Mulroney s'essaye à la direction du Parti conservateur du Canada une première fois. Et Guy Chevrette est élu pour le Parti québécois. Lucien Bouchard, procureur-chef de la commission Cliche, allait travailler à nouveau avec ces deux-là...

Le syndicalisme, lui, ne serait plus jamais le même après le rapport Cliche. C'est-à-dire après Desjardins.

yboisver@lapresse.ca

**loto-québec** résultats

<b>649</b>	Tirage du 2000-04-26	GAGNANTS	LOTS
		6/6 1 12 000 000,00 \$	
		5/6+ 10 107 882,50 \$	
		5/6 405 2 131,00 \$	
		4/6 23 044 71,80 \$	
		3/6 438 397 10,00 \$	
		Ventes totales: 25 724 751 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 15 000 000 \$	

05 24 28 35 38 42  
Numéro complémentaire: 36

---

**Québec 49**

Tirage du 2000-04-26	GAGNANTS	LOTS
	6/6 0 1 000 000,00 \$	
	5/6+ 1 50 000,00 \$	
	5/6 13 500,00 \$	
	4/6 849 50,00 \$	
	3/6 18 222 5,00 \$	
	Ventes totales: 720 265,50 \$	

28 38 41 42 45 46  
Numéro complémentaire: 34

---

**PANCO** **Quintessence** **Extra**

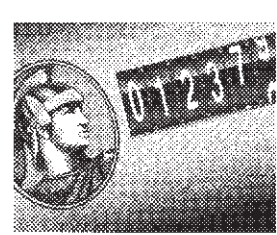
Tirage du 2000-04-27	Tirage du 2000-04-27	Tirage du 2000-04-26	Tirage du 2000-04-27
09 13 21 24 25	3 4	NUMÉRO: 728661	NUMÉRO: 072071
26 30 31 32 33	566 3958		
36 37 42 43 51			
59 65 66 68 69			

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

## Détenu dans le coma

Un détenu a dû être hospitalisé le 21 avril dernier, et est actuellement maintenu en vie par des moyens artificiels, à la suite d'une intervention du personnel de l'établissement de détention de Rivières-des-Prairies. Le ministère de la Sécurité publique a annoncé hier qu'il avait demandé à la Sûreté du Québec d'enquêter à ce sujet. Des gardiens et des infirmiers ont demandé à Brian Bédard, un petit homme de 120 livres, de réintégrer sa cellule vers 14 h 30 vendredi dernier. Il aurait refusé, et s'en serait pris physiquement à eux. Des membres du personnel du pénitencier auraient alors tenté de le neutraliser et l'auraient amené dans une cellule d'isolement, où ils auraient constaté qu'il avait perdu conscience.



### Points-privilèges<sup>MD</sup>

#### Avis aux titulaires de la Carte American Express<sup>MD</sup> participant au programme Points-privilèges<sup>MD</sup>

Le présent avis vous fait part des tout derniers développements importants concernant le programme Points-privilèges d'American Express.

Comme vous le savez peut-être déjà, le 24 avril 2000, les Lignes aériennes Canadien International se sont retirées du programme Points-privilèges et ont cessé d'accepter les transferts de points-privilèges aux comptes grands voyageurs Canadien Plus. C'est une décision prise par Canadien International, et non par nous, et nous regrettons sincèrement la perte de ce partenaire. Canadien International était partenaire de Points-privilèges depuis huit ans et le programme actuel devait être en vigueur jusqu'à la fin de 2002. L'annulation de notre entente avec Canadien International signifie que les nombreux autres avantages qu'elle offrait aux participants ne sont plus en vigueur. Toutefois, Canadien International nous a informés qu'elle accepterait les bons pour compagnon de voyage pour les réservations dont les billets ont été émis avant midi le lundi 24 avril 2000. Elle accepte aussi les virements de points-privilèges à un compte grands voyageurs Canadien Plus demandés au plus tard à minuit le dimanche 23 avril 2000 (même si le nombre réduit de points Canadien Plus ne s'appliquera pas aux voyages qui n'ont pas encore été réservés).

Nous sommes en contrepartie heureux d'annoncer l'ajout d'une nouvelle prime voyage. Vous pouvez maintenant obtenir **un bon de voyage de 100 \$ en échange de 10 000 points**, et ce, autant de fois que vous le désirez. Ce bon peut être utilisé à l'une des Agences de voyages d'Amex Canada Inc. pour payer jusqu'à 50 % du prix d'un des nombreux services voyages d'une valeur de 200 \$\* et plus. Réservez des voyages sans égard aux restrictions et aux périodes d'interdiction ou achetez des voyages déjà offerts à prix réduits. Nous désirons rappeler aux titulaires de La Carte de Platine<sup>MD</sup> et aux titulaires inscrits à Accélérapoints<sup>MC</sup> qu'ils continuent d'obtenir 1,5 point pour presque chaque dollar porté à leur Carte.

De plus, les participants à Points-privilèges recevront **10 % de points boni sur leurs achats admissibles effectués entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 décembre 2000**. Sans oublier que vous pouvez visiter des points-privilèges à votre compte grands voyageurs de Continental Airlines et de Delta Air Lines.

Avec un choix de plus de 150 primes, le programme Points-privilèges vous propose un éventail et une souplesse exceptionnels. Au cours des prochains mois, nous vous annoncerons d'intéressantes nouveautés Points-privilèges. Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web au [www.americanexpress.com/canada](http://www.americanexpress.com/canada) ou appelez-nous au 1 800 668-2639.

\*Appelez-nous pour connaître toutes les modalités.



Cartes

MD : utilisée en vertu d'une licence accordée par American Express Company. Copyright © : Banque Amex du Canada, 2000.

## Ces agents Allstate vont encore plus loin.

Allstate du Canada, compagnie d'assurance rend hommage à des chefs de file. Les agents Allstate de votre voisinage qui ont atteint des sommets en fait de service à la clientèle, de rétention de leurs clients et de succès en affaires. Cet accomplissement est d'autant plus méritoire quand on sait que les agents Allstate sont déjà reconnus comme les meilleurs dans leur domaine. Une autre preuve que...

**Vous êtes en bonnes mains avec Allstate.<sup>MD</sup>**



**Allstate**<sup>MD</sup>  
Vous êtes en bonnes mains.

 Grégoire Abrakian 514 382.2020	
 Frank Agostino 514 369.1515	 Jean Berthiaume 514 639.9093
 Linda Brière 514 328.1533	 Pat Coirozza 514 328.2252
 Tony Coirozza 514 747.0003	 François Dussault 514 351.1600
 Catherine Elemquies 450 635.3636	 Pietro Galluccio 514 945.3538
 Armand Gollins 450 646.9996	 Stéphane Jacques 514 875.3959
 Luciano Manocchio 514 328.2252	 Jean-Louis Paradis 450 445.3336
 Jacinthe Perron 450 465.2211	 Richard Renaud 450 646.9996
 Albert Varano 514 367.0002	 Jacquely Verius 514 356.4700

Allstate du Canada, compagnie d'assurance

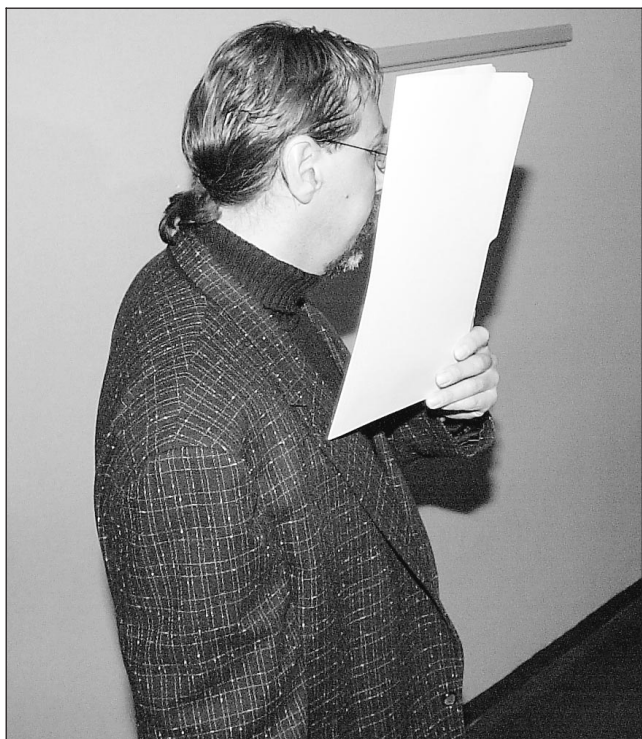
2803716

2803716

## Actualités

## Un délateur ouvre le procès BioChem Pharma

Un couple est accusé d'avoir ourdi les attentats à la bombe contre la firme en 1997



Réal Bastien, devenu délateur, a placé les premiers engins qui n'ont pas explosés, à Montréal et à Laval, le 19 novembre 1997.

ANDRÉ CÉDILOT

C'est la rocambolesque histoire d'attentats à la bombe visant à faire chuter les actions en Bourse de la compagnie BioChem Pharma qu'a commencé à entendre un jury des Assises, hier, au palais de justice de Montréal.

Avec l'aide de pas moins de 46 témoins, dont un délateur qui a manipulé les explosifs, la Couronne entend démontrer la culpabilité d'un vendeur de voitures, Steven Tresh, 30 ans, et de sa conjointe, Carole Perron, 25 ans, qui avaient perdu gros lors de la déconfiture de Bre-X, en 1997.

Dans son exposé, Me Jacques Dagenais a indiqué qu'il tenterait de démontrer que les deux jeunes agioteurs avaient ourdi de faire sauter les bombes chez BioChem Pharma dans le but de créer un émoi aussi grand que celui qui avait fait stopper les transactions sur les titres de Bre-X.

Selon la Couronne, c'est par l'entremise d'un certain Armando Soares que

Tresh aurait été mis en contact avec Réal Bastien, devenu délateur. Décrit comme un « professionnel du crime », Bastien avait placé les premiers engins qui n'ont pas explosés, à Montréal et à Laval, le 19 novembre 1997.

Les suspects ont récidivé une semaine plus tard, avec succès cette fois. La veille et le jour même de l'attentat, les 24 et 25 novembre, Tresh et Perron avaient acheté ensemble plus de 119 000 options de vente de l'action de BioChem, au coût de 110 000 \$.

Selon Me Dagenais, le jeune couple s'attendait à ce que cet investissement rapporte de 500 000 à 700 000 \$ à peine un mois plus tard, advenant une baisse du prix des actions de 37 à 30 \$ à cause de l'incertitude créée par les explosions. Ils se seraient servis d'un prête-nom dans deux des trois comptes dans lesquels ils ont effectué des transactions.

D'après la Couronne toujours, Steven Tresh et Carole Perron voulaient ainsi se renflouer après avoir négocié six mois auparavant de 250 000 à 300 000 \$ d'actions de Bre-X. Les titres qu'ils avaient achetés une vingtaine de dollars ne valaient plus alors que huit cents !

Au moment de l'ajournement hier, le

délateur Réal Bastien était à la barre. Durant son court témoignage, il a surtout décrit ses liens avec Soares qu'il a rencontré dans une maison de transition en 1991. Les deux hommes ont toujours gardé le contact depuis. Même que Bastien a déjà travaillé comme livreur à la boulangerie de Soares.

Avant d'appeler Bastien à la barre, le procureur du ministère public l'avait décrit aux neuf femmes et trois hommes qui forment le jury comme un criminel d'une rare espèce. « Il est loin d'être un agneau tout blanc. Depuis son adolescence, il a commis à peu près tous les délits apparaissant dans le Code criminel, incluant un meurtre », a dit Me Dagenais.

Au moment de passer du côté de la police l'an passé, Bastien a reconnu tous ses crimes, dont un meurtre à Saint-Lin dont on ignorait qu'il en était l'auteur. Il a écopé huit ans de pénitencier. « Et grâce au merveilleux système de libération conditionnelle, il est déjà en liberté », a souligné Me Dagenais devant les 12 jurés.

Même si mené rondement par le juge Jean-Guy Boilard, le procès pourrait durer quatre semaines. Il reprend ce matin à la salle 3.01 du palais de justice de Montréal.

## EN BREF

## Affaire Lizotte

■ Accusé d'homicide involontaire dans l'affaire Jean-Pierre Lizotte, le policier Giovanni

Stante, du Service de police de la CUM, s'est présenté hier matin au quartier général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais, pour y faire prendre ses empreintes digitales. La Fraternité des policiers de la

CUM n'a pas encore décidé si elle assumerait les frais de la défense de M. Stante. Le droit à une assistance juridique figure à la convention collective des policiers, mais l'agent pourrait en être privé en raison de ce que le SPCUM, qui l'a suspendu, considère comme une « faute lourde ».

## Femme trouvée morte

■ Une femme de 49 ans d'Henrieville, Francine Lacroix, a été retrouvée morte hier à 11 h, à l'intérieur de son domicile situé sur la route 225. Il s'agirait d'un homicide, a avancé hier la Sûreté du Québec en indiquant que le corps de la victime portait des marques de violence. C'est le frère de Mme Lacroix qui l'a aperçue gisant dans l'entrée de son domicile, alors qu'il était venu la visiter. Une autopsie pourrait être pratiquée demain et la SQ a indiqué qu'elle ferait enquête. Aucun suspect n'avait été identifié hier soir.

## Accident mortel

■ Un cycliste d'une trentaine d'années a été happé mortellement par un camion hier vers 15 h, à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue J.-P.-Martineau. Selon la police, les deux véhicules circulaient en direction sud sur Pie-IX lorsque le conducteur du camion a voulu tourner à gauche. Le cycliste a ralenti, mais n'a pu éviter une collision, et est passé sous le camion, dont les roues l'ont blessé. Il a été transporté à l'hôpital du Sacré-Coeur où on a constaté son décès. Un autre cycliste a été très grièvement blessé mercredi sur Pie-IX, à l'intersection de la rue Prieur. Il a été heurté par un autobus de la STCUM, qui circulait en sens inverse dans la voie réservée.

## Entre deux arrêts

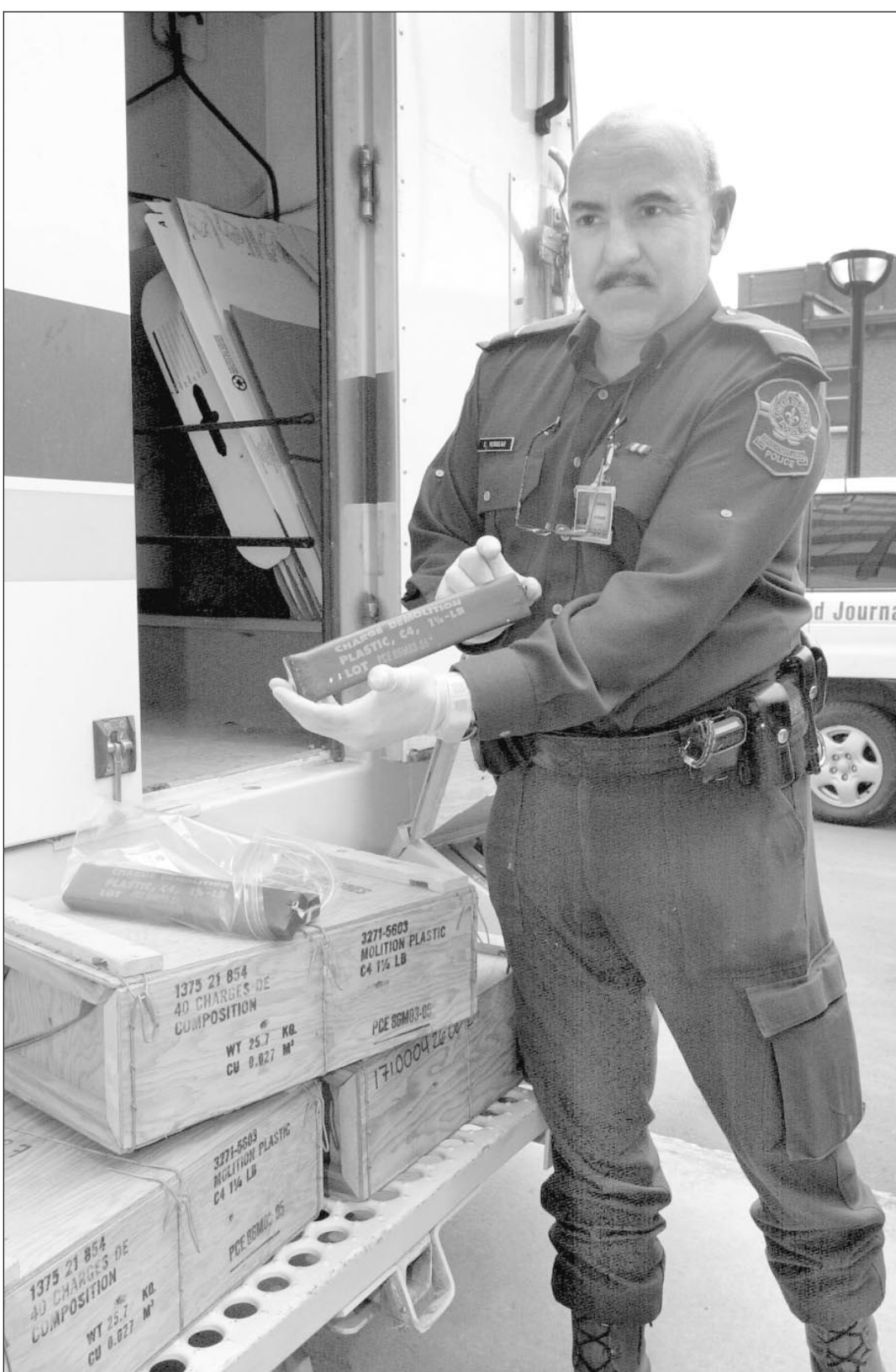
■ Le service Entre deux arrêts de la STCUM, qui permet aux femmes voyageant seules de descendre entre deux arrêts d'autobus réguliers après le coucher du soleil, sera offert à partir de 21 h, et non plus de 19 h 30, à compter du 1<sup>er</sup> mai. Le service vise à éviter à la clientèle féminine de la STCUM de devoir marcher seule sur de longues distances dans le noir. Il est en vigueur sur tous les circuits d'autobus.

## Pour faire le point sur l'actualité



LISEZ LE CAHIER Plus

CHAQUE SAMEDI DANS La Presse



Les policiers de la GRC et de la SQ ont découvert mercredi dans une grange de Sainte-Marie-Salomé une importante cache d'armes et d'explosifs appartenant à une organisation criminelle reliée au monde des motards.

## La police découvre un arsenal clandestin

MARCEL LAROCHE

En enquêtant sur une banale affaire de vol d'électricité, les policiers de la GRC et de la SQ ont découvert une importante cache d'armes et d'explosifs appartenant à une organisation criminelle reliée au monde des motards.

Ce coup de filet s'est produit mercredi après-midi dans une grange située sur le chemin Lépine, à Sainte-Marie-Salomé, dans la région de L'Assomption.

Une perquisition effectuée dans ce bâtiment de ferme a conduit à la découverte d'un véritable arsenal, dont 11 pistolets de type UZI et Cobray, sept silencieux, huit armes à feu de fabrication artisanale, 110 kilos d'explosifs de type C-4, 18 kilos d'émulsion en bâtons, trois grenades modifiées, 29 détonateurs, un fusil-mitrailleur sur trépied et une grande quantité de munitions.

En plus de saisir ce matériel de guerre dissimulé dans la grange, les policiers ont trouvé une motoneige, deux véhicules tout-terrain et une fourgonnette provenant de différents vols.

L'opération policière a commencé par une simple information obtenue par la GRC voulant qu'il y ait possibilité de vol d'énergie

dans cette grange transformée en trois mini-entrepôts de location.

Les renseignements ont été refileés aux enquêteurs d'Hydro-Québec qui, après s'être procuré un mandat de perquisition visant uniquement la grange, se sont rendus sur les lieux avec des policiers de la GRC.

Croyant trouver une serre hydroponique servant à la culture de la marijuana, les policiers ont plutôt découvert une impressionnante cache d'armes et d'explosifs.

L'enquête a aussitôt été transférée au sergent Guy Pafard, de la section des crimes contre la propriété, de la SQ de Montréal.

Plusieurs équipes de policiers de la SQ, dont des techniciens en explosifs, ont mis de longues heures pour faire l'inventaire détaillé de cet arsenal.

Parmi les armes saisies figurent des pistolets de modèle UZI et Cobray, un type d'arme utilisé dans au moins 19 assassinats reliés à la guerre des motards.

Les explosifs de type militaire C-4, plus puissants que la dynamite, pourraient provenir d'un important vol survenu au mois d'août 1996 à la compagnie Expro, à Valleyfield.

L'enquête se poursuit et aucune arrestation n'a été effectuée, a indiqué hier un porte-parole de la SQ de Montréal.

## Robert Morin témoigne

Presse Canadienne SHERBROOKE

Au procès pour agression sexuelle du policier Pierre-Paul Bourassa et de l'homme d'affaires Robert Morin, c'était au tour de ce dernier de témoigner, hier, devant le juge Réjean Paul, à Sherbrooke.

Appelé à la barre par son avocat, Me Michel Dusault, M. Morin a reconnu qu'il a eu le béguin pour la plaignante dès la première rencontre, le 17 août 1997. « Elle était très charmante, très jolie, pleine de vie, chaleureuse et elle chantait bien. Elle me plaisait beaucoup », a dit M. Morin.

M. Morin a relaté cette première rencontre avec la jeune femme et les divers contacts ou communications téléphoniques depuis l'été 1997 jusqu'au soir du 26 mars 1999, date où se serait produite l'agression sexuelle.

Étant libre depuis quelques mois, il avait été tellement impressionné par la jeune femme que trois jours après la première rencontre, il lui remettait une carte d'amour avec des propos directs.

« Voulant avoir un *feed-back* de cette lettre, je me suis arrangé pour la rencontrer un court moment dans un parking et là elle m'a dit être flattée et heureuse de tant d'attentions mais qu'elle était mariée, heureuse et mère de deux enfants », a relaté M. Morin.

Puis il n'y a pas eu d'autre contact avant le coup de téléphone de la plaignante à son bureau, le 25 mars 1999. Elle voulait le rencontrer, lui parler de sa voiture, de son travail. Lui préférait une rencontre à trois car il la pensait toujours mariée et heureuse de l'être. C'est ainsi que Pierre-Paul Bourassa a été appelé à entrer en scène pour le repas du lendemain.

« Si le 25 mars 1999, la jeune femme m'avait dit que son mari avait une maîtresse, qu'elle travaillait dans un bar et qu'elle était une femme plus libre, vous pouvez être certain que je n'aurais pas invité Pierre Bourassa à souper », a lancé M. Morin.

Au sujet du repas Au Vieux Duluth, il a dit que cela s'était passé dans une atmosphère détendue. « Nous avons beaucoup de plaisir. Peu à peu, je me sentais comme un gars qui allait souper avec sa blonde au restaurant. Elle était pleine d'attentions pour moi. Elle me donnait des bacs. Nous avons *frênché* deux fois. J'étais partagé dans mes sentiments. J'haïssais pas ça pis en même temps, j'étais un peu mal à l'aise car je vais souvent à ce restaurant. »

La jeune femme lui aurait dit à quelques reprises qu'elle aimerait sortir avec lui de temps en temps. Elle répétait qu'elle était libre. La présumée agression sexuelle serait survenue par la suite au domicile du policier Pierre-Paul Bourassa.

Le témoignage de M. Morin se poursuit ce matin.

## Nouvel examen pour l'homme au cadavre de la Petite-Patrie

ANDRÉ CÉDILOT

Accusé d'outrage à un cadavre pour avoir abandonné celui d'un ami dans une rue de Montréal, Robert Gagnon, 51 ans, devra se soumettre à un nouvel examen psychiatrique avant de comparaître en bonne et due forme devant le tribunal.

La juge Micheline Corbeil-Laramée, de la Cour du Québec, en a décidé ainsi hier, après avoir pris connaissance du rapport du psychiatre de l'Institut Louis-Philippe-Pinel qui l'a examiné au cours des deux dernières semaines.

Gagnon avait comparu une première fois le 14 avril, au lendemain de son arrestation par la police de la CUM pour avoir laissé le corps d'un prêtre de 80 ans dans un banc de neige de la rue Bellechasse.

Mort à la suite d'une longue maladie, le prêtre Roland Hamel vivait reclus depuis des années dans un logis qu'il partageait avec Gagnon et sa femme, rue Christophe-Colomb, dans la Petite-Patrie.

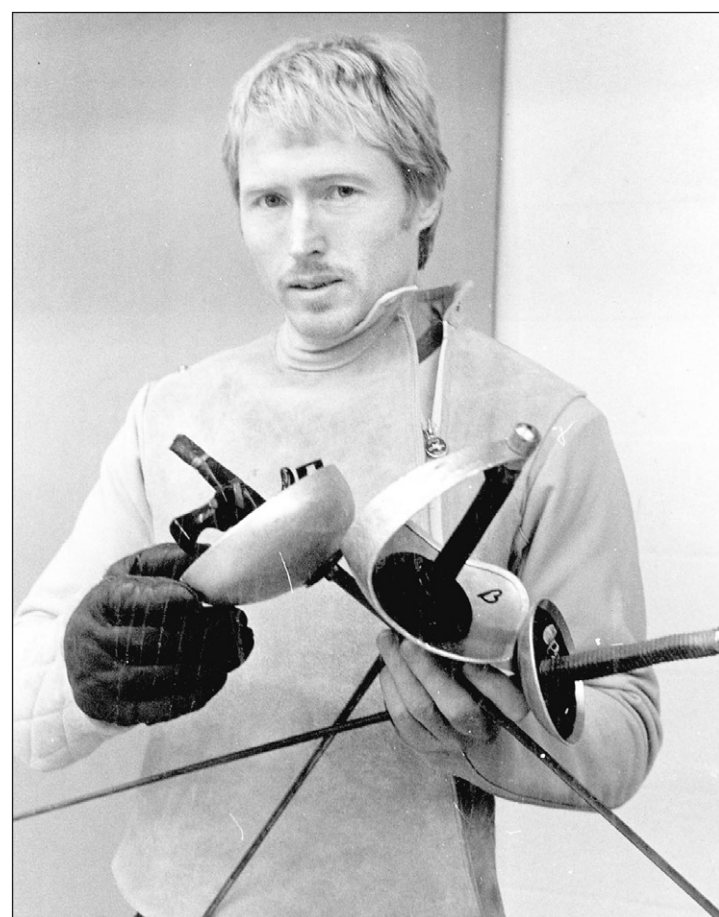
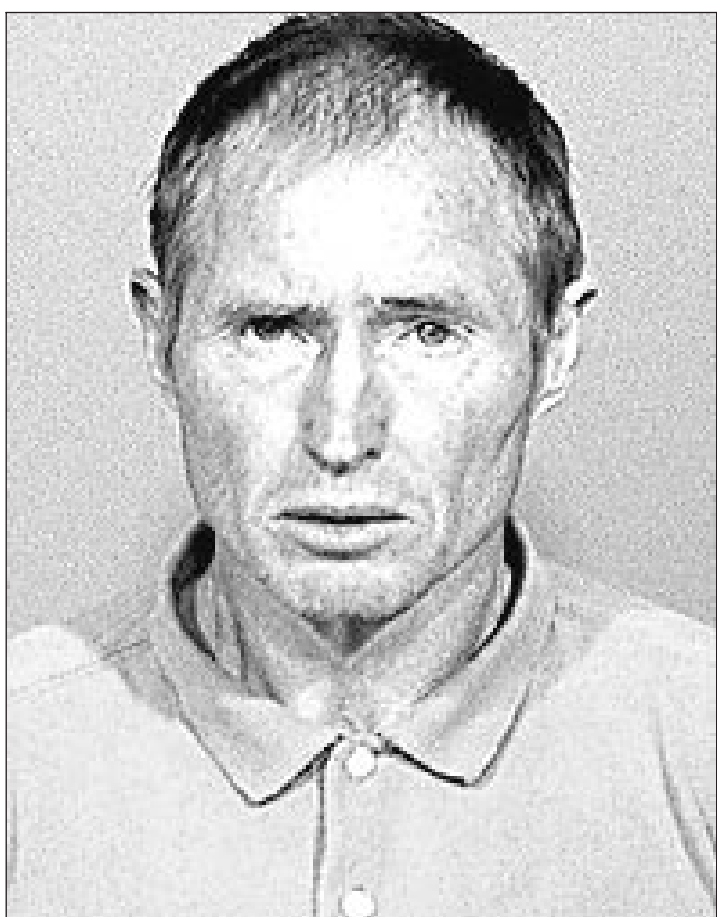
Avant de se débarrasser du corps du prêtre, Gagnon s'était cogné le nez à la porte de quelques salons funéraires parce qu'il n'avait pas les certificats de décès et les documents d'hôpital exigés.

Hier, c'est la Couronne qui a suggéré que les spécialistes de Pinel poursuivent leurs examens psychiatriques pour savoir si Gagnon est bel et bien apte à faire face aux accusations qui pèsent sur lui.

Dans le rapport de quatre pages déposé devant la cour, le psychiatre Jacques Talbot affirme que Gagnon souffre d'un trouble de « croyance délirante ».

Lors de l'entrevue, Gagnon n'a semblé nullement préoccupé par son geste. À une question précise du Dr Talbot, il a notamment répondu « qu'un cadavre n'est pas plus qu'une chaise ». Le pauvre homme pense qu'il a été accusé parce qu'on veut le faire passer pour un fou.

## Actualités



Photothèque La Presse ©

Jean-Pierre Le Coz, 54 ans, pris en photo mercredi soir par la police de la CUM (à g.). Le même en 1988 (au c.) et en 1978, alors qu'il est déjà un entraîneur reconnu.

## Maître d'armes accusé d'attentat à la pudeur

ANDRÉ CÉLIOT

Un maître d'armes de réputation internationale, Jean-Pierre Le Coz, qui a entraîné l'équipe olympique canadienne d'escrime jusqu'en 1998, a été inculpé, hier, en Cour du Québec, d'attentat à la pudeur contre quatre de ses élèves.

D'après la dénonciation, les événements seraient survenus entre 1977 et 1982, alors que les jeunes hommes étaient âgés de 11 à 16 ans.

Le Coz, 54 ans, a pu reprendre sa liberté immédiatement après sa comparution devant le juge Micheline Corbeil-Laramée. Il lui est par contre interdit de quitter le pays. Il ne peut non plus se trouver en présence de mineurs et encore moins communiquer avec les

personnes qu'il aurait agressées. Il sera inculpé le 15 juin prochain de la preuve de la police.

L'air dépité, Le Coz s'est présenté mercredi soir à la section des agressions sexuelles du SPCUM après avoir été informé par un enquêteur qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui. L'enquête était en cours depuis août dernier. Il n'était accompagné d'aucun avocat.

En 1998, après 22 ans de loyaux services, Le Coz avait subitement démissionné « pour des raisons de santé ». Dans le milieu, tout le monde sait qu'il avait été poliment invité à se retirer du club d'élite des Mousquetaires à cause de gestes douteux à l'égard de certains protégés.

C'est qu'à la même époque, plusieurs anciens porte-couleurs de la formation canadienne d'escrime avaient discrètement laissé filtrer des informations concernant les agissements de Le Coz. Certains s'étaient même réunis à quelques reprises avant de confronter leur ancien mentor.

À ce moment, craignant les répercussions de la mauvaise publicité tant sur l'équipe que sur leur propre réputation, personne

n'avait porté plainte à la police. Surtout que Le Coz suivait une thérapie et s'était recyclé dans l'enseignement du golf à des adultes, à Laval.

Pour des raisons que l'on ignore, quatre d'entre eux se sont finalement résignés à le dénoncer. La police n'écarte pas la possibilité que d'autres victimes se manifestent à la suite de son arrestation.

Né au Sénégal, Le Coz a vécu au Maroc et en France avant de s'amener à Montréal un peu avant les Jeux olympiques de 1976. Il était reconnu comme l'un des meilleurs entraîneurs au monde. Il a formé les meilleurs escrimeurs que le Canada et surtout le Québec ont connus. On ne compte plus les honneurs individuels et d'équipe qui lui ont été décernés.

## Un monument de l'escrime canadien

La Presse

En nomination année après année au titre d'entraîneur par excellence du Mérite sportif qui couronne le dépassement en sport amateur, Jean-Pierre Le Coz a été surnommé pendant des années Monsieur Escrime. Véritable monument de cette discipline, maître d'armes des Mous-

quetaires, la pépinière de champions installée à l'Université de Montréal, entraîneur national aussi, Le Coz a conduit pendant 25 ans un grand nombre de ses protégés sur la scène internationale, notamment Jean-Marc Chouinard, vainqueur en Coupe du monde et longtemps l'un des meilleurs épéistes au monde.

Quand il a pris sa retraite en octobre 1998, à cause d'une blessure chronique au dos pour laquelle il a

d'ailleurs subi deux interventions chirurgicales, le monde de l'escrime a été effondré. « C'est un génie de l'escrime, aussi un poète qui vivait au jour le jour et un bagarreur. Le Coz a tout mis dans ce sport, même sa chemise. Il n'a plus rien, même pas d'auto », disait alors Jean-Paul Banos, ex-directeur technique de la Fédération et qui préside aux destinées du club du collège Brébeuf. À ses débuts avec les Mousquetaires, il avait même

abandonné son job à l'Université de Montréal pour mieux se consacrer au coaching.

Né au Sénégal et ayant vécu au Maroc et en France, Jean-Pierre Le Coz est arrivé au Québec en 1973. Il est maintenant âgé de 54 ans. Téméraire, il s'est souvent blessé dans sa jeunesse, notamment en ski, ou en faisant du trampoline et de la gymnastique. Alors qu'il ne portait pas de gant d'entraînement, il a

même eu une main transpercée par une épée.

Dérangeant bien du monde par sa détermination quasi inconsciente et son manque de diplomatie, il est toujours monté au front pour défendre ses athlètes et son sport.

En prenant sa retraite, Le Coz disait vouloir consacrer son temps à sa santé. « J'ai vécu un quart de siècle de stress, une formidable vie de saltimbanque », disait-il.

## Le nombre de victimes de la route a augmenté en 99

NORMAN DELISLE  
Presse Canadienne, QUÉBEC

Le nombre de morts sur les routes du Québec a augmenté de 10,6 % en 1999. Il y a eu 759 décès, soit 73 de plus que l'année précédente.

Cette hausse a donné un signal d'alarme : le ministre des Transports, Guy Chevrette, a décidé d'augmenter les mesures susceptibles de réduire les accidents sur les routes.

Une loi sera présentée dans les prochaines semaines à l'Assemblée nationale afin de permettre l'usage du photo-radar sur une base expérimentale.

Ces appareils, dont le nom exact est le cinémomètre photographique, seraient installés sur des tronçons de route où des excès de vitesse ont été constatés et où la surveillance policière est plus difficile. Leur utilisation pourrait réduire de 50 le nombre de patins par année.

Des modifications législatives seront également apportées pour restreindre l'usage des patins à roulettes aux routes où la vitesse est limitée à 50 km/h ou moins. Les patineurs seront soumis aux mêmes règles de circulation et obligations que les cyclistes.

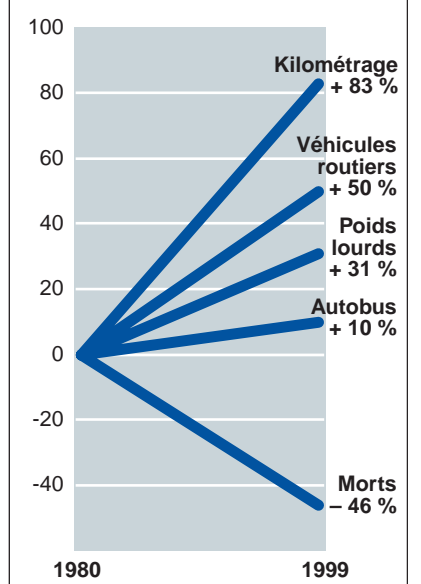
Par ailleurs, différentes campagnes de publicité verront à sensibiliser les usagers de la route. On verra notamment les conducteurs d'automobile pour leur signaler les dangers de « l'angle mort » qui existe derrière un véhicule lourd. Les statistiques indiquent à ce sujet que dans trois accidents sur quatre impliquant un véhicule lourd et un véhicule de promenade, la faute est attribuable au conducteur de ce dernier.

Selon M. Chevrette, la température particulièrement sereine du printemps dernier et une solide reprise économique qui incite les gens à prendre la route doivent être considérées pour expliquer la hausse du nombre de victimes.

« Le printemps 1999 a été long et

### Morts sur les routes du Québec

Diminution de 46 % du nombre de morts malgré un accroissement important du volume de circulation.



Source: Ministère des transports -- (PC)

beau et on a enregistré une hausse des accidents de 19 % », a-t-il fait valoir.

L'augmentation de 10 % des morts sur les routes en 1999, qui a fait grimper le nombre de décès de 686 à 759, brise une courbe qui était en descente presque sans interruption depuis 1973.

Il y avait eu plus de 2200 morts dans des accidents routiers en 1973, un triste record, inégalé depuis.

Les mesures graduellement mises en place avaient permis de ramener le nombre de décès en 1998 à 686, soit au niveau des années 50.

L'an dernier, il y a eu une forte remontée dans les décès chez les jeunes de 15 à 24 ans, ce qui a fait dire au ministre Chevrette qu'il fallait mettre l'accent sur la prévention auprès de cette catégorie d'usagers de la route.

**twik®**

LE PONCHO NYLON PARACHUTE **29.95**

Punch dans la cape pour Twik. Punch dans la couleur orange flash ou rouge épicé. Punch dans le capuchon cordon et la poche kangourou. Punch dans le prix Twik exceptionnel. Aussi en kaki, marine, ciment. Rég. 39.95\* Jeans 29.95

la maison **simons**

\*LE PRIX RÉGULIER MONTRÉAL. LE PRIX APPLIQUÉ À CET ARTICLE EST HABITUELLEMENT VENDU CHEZ SIMONS ET N'EST PAS UNE INDICATION DU PRIX ADUEL. EST VENDU LA MAJORITY DES ARTICLES EN QUESTION.

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

# Cyberpresse

technologie@lapresse.ca

## Carrières en TI : les femmes se font rares



**Liette D'Amours**  
collaboration spéciale

**N**on seulement les femmes sont-elles sous-représentées en informatique et en génie, mais elles sont encore moins nombreuses à étudier dans ces domaines qu'il y a dix ans. Et pourtant, ce ne sont pas les emplois qui manquent, même qu'on parle plutôt de pénurie d'experts. Il semble toutefois que les salaires mirobolants, la sécurité

d'emploi et les nombreux avantages offerts par cette industrie ne suffisent pas à les attirer. Pourquoi ?

Précisons d'abord qu'il existe très peu de données sur la place qu'occupent les femmes en technologies de l'information (TI). « C'est malheureux, mais il a fallu un important taux de décrochage chez les garçons et une pénurie de main-d'œuvre en TI pour qu'on s'interroge sur la sous-représentation des femmes dans ce secteur, dénonce d'entrée de jeu Sylvie Gagnon, PDG du Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications, TechnoCompétences. Le problème est tel que la responsable du recrutement chez Bell Canada nous confiait récemment que même si elle engageait toutes les finissantes de l'École polytechnique en informatique, leur nombre serait encore insuffisant pour atteindre son quota en matière d'équité. »

Pour mieux comprendre le phénomène, TechnoCompétences s'est donc associé à plusieurs organisations, dont le ministère de l'Éducation, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), la Société pour la promotion de la science et de la technologie et l'Association de recherche industrielle du Québec. « Ensemble nous avons investi un million sur trois ans. Quatre équipes de recherches provenant de diverses universités québécoises tentent de trouver quels sont les

facteurs qui motivent le choix de carrière des femmes et le taux d'abandon dans ces disciplines », explique Sylvie Gagnon. Quand on connaît les causes, on pourra alors intervenir plus judicieusement.

### Désertion ?

Quelques pistes avaient toutefois été explorées dans un rapport réalisé en 1999 par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT). On y apprenait, entre autres, que les filles accordent davantage d'importance à l'utilité sociale d'une carrière avant de s'y engager que les gars. Ce qui expliquerait pourquoi elles sont surtout attirées par les sciences de la santé et de l'éducation, la gestion des ressources humaines et les lettres. Des domaines dans lesquels elles affichent une présence dominante : 75 % des inscriptions universitaires. Le fort taux de placement d'un secteur ou les avantages salariaux qui lui sont attribués ne suffisent donc pas à attirer les femmes. Selon plusieurs sources, les hommes saisiraient plus facilement l'occasion offerte par le développement d'un secteur économique particulier que ne le font généralement les femmes.

Parmi les autres facteurs de motivation, on retrouve aussi la passion pour ce qu'elles font, le besoin d'être en relation avec les autres, de créer, la possibilité d'avoir une vie après le travail, etc. En d'autres mots, les femmes s'identifient mal

au secteur des technologies qu'elles perçoivent comme un milieu froid, intello, élitiste, où l'on doit être plus brillant et plus compétitif que la moyenne pour réussir. Un *boys' club* où il faut jouer du coude pour se tailler une place. L'image du génie boutonneux qui se nourrit autant de lignes de codes que de pizzas froides persiste donc.

Le rapport du CIAFT nous apprend également que malgré le fait que les filles constituent 57 % de la clientèle universitaire, elles sont encore très minoritaires à choisir l'informatique (28 %) et le génie (16 %). Pire, leur représentation aurait même chuté. Ainsi, leurs inscriptions en sciences informatiques seraient passées de 27,7 % en 1986 à 23 % en 1996, et en génie informatique, de 12,8 % à 9 %. Lorsqu'on sait que 75 % des effectifs étudiants en sciences appliquées sont inscrits en informatique et en génie, il y a lieu de s'interroger. Le phénomène n'est toutefois pas propre au Québec. Chez nos voisins du Sud, la National Science Foundation investit d'ailleurs massivement afin d'en percer les mystères.

### Diversité et nouvelle économie

Une mauvaise connaissance de la diversité des emplois en TI pourrait également expliquer la sous-représentation des femmes. Avec l'avènement du multimédia, du commerce électronique et d'Internet, la gamme de carrières y est

drôlement plus vaste qu'avant. « Il est vrai que les études en informatique représentent un moment pénible à passer. Les filles qui s'y aventurent vont faire des maths, et probablement à s'en saturer pour le reste de leur vie, prévient Sylvie Gagnon. Mais une fois leur diplôme en poche, il se peut qu'elles n'en refassent plus jamais. Elles auront toutefois développé des compétences de logique essentielles à une carrière en technologie. Des compétences qui leur ouvriront plus d'une porte et qui ne les confineront pas nécessairement à la programmation. »

Pour donner un aperçu des nombreuses possibilités de carrières qu'offre aujourd'hui le secteur des technologies, et surtout pour encourager les jeunes filles à s'y investir, Les Éditions Septembre viennent de publier le guide *Folles des puces — Les filles et les carrières en technologies de l'information*. On y fait, entre autres, la démonstration que créativité, émotions et sensibilité peuvent aussi être au rendez-vous dans les métiers de la nouvelle économie.

### Pour en savoir plus :

**TechnoCompétences**  
www.technocompetences.qc.ca  
**Éditions Septembre** : (418 658-7272)  
www.septembre.com  
**Femmes dans les technologies de l'information**  
www.witn.com/francais/fti/

## Internet, son e-mail et télé en vol

Agence France-Presse  
NEW YORK

Le constructeur aéronautique américain Boeing a annoncé hier le prochain équipement de ses avions de matériel permettant aux passagers d'avoir accès à Internet et à leurs e-mail, ou de suivre différents programmes de télévision. Ce service de com-

munication satellitaire à très haut débit sera accessible à un prix comparable à celui des tarifs actuels de communications téléphoniques à bord des avions. Le groupe Boeing a indiqué que ce service fonctionnera en temps réel jusqu'à des altitudes de 12 000 mètres, dans des avions volant à quelque 800 kilomètres par heure, à partir d'un réseau de communications déployé dans l'espace.

## au VENT FOU l'entrepôt

- Skis nautiques
- « Wakeboards »
- « Wet Suits »
- Tubes
- Planches à voile
- « Beach Wear »

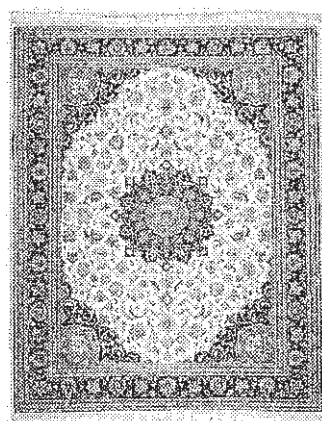
3839, boul. St-Jean-Baptiste, Montréal  
Tél. : (514) 640-3001 • 1 800 336-2126  
Web : www.auventfou.com

## Soyez à votre affaire!

LISEZ LE CAHIER  
**Économie**  
DU LUNDI AU SAMEDI  
**La Presse**

## DERNIÈRE CHANCE!

### L'EMBARGO AMÉRICAIN SUR LES TAPIS PERSANS EST LEVÉ



Depuis la levée de l'embargo commercial américain, la plupart des tapis persans sont expédiés sur le marché des États-Unis. Nous voulons offrir à nos clients l'occasion d'acheter leurs tapis pendant cette vente spéciale, avant que les prix des tapis soient multipliés par quatre ou même cinq. Nous avons tous les genres de tapis, Qum en soie, Tabriz laine et soie, Heriz, Isfahan, Kashan, Mashad, etc., dans toutes les dimensions, jusqu'à 16' x 12' et des tapis de passage jusqu'à 22' de longueur.

**TOUS NOS TAPIS VONT DE 100\$ À 2 200\$**

**Visa** Premiers arrivés, premiers servis **AMERICAN EXPRESS**

Vendredi 28 avril 2000 — 13 h à 19 h  
Samedi 29 avril 2000 — 11 h à 18 h

**MasterCard** **Hôtel Ruby Foo's** 7655, boul. Décarie **CHEQUE**  
Montréal (Québec) (514) 731-7701

**DEUX JOURS IMPORTANT ENCAN DE SUCCESSION**  
ANTIQUITÉS ET OEUVRES D'ART  
ENDROIT:  
**LE CLUB SAINT-JAMES DE MONTRÉAL**  
1145, AV. UNION  
TÉL.: (514) 866-7474

L'encan comprendra plusieurs articles provenant de grandes successions d'Amérique du Nord. Huiles sur toiles européennes, bronzes classiques, porcelaines continentales, horloges, meubles et articles exclusifs couvrant une période de trois siècles.

**LE SAMEDI 29 AVRIL À 14 h ET LE DIMANCHE 30 AVRIL À 14 h**  
INSPECTION 1 HEURE AVANT L'ENCAN  
CONDUIT PAR **GALERIE DAVENPORT**

TÉL.: (416) 925-8080

PAIEMENT: COMPTANT, CHÈQUE, VISA, MASTERCARD, AMEX. COMMISSION D'ACHAT : 10%.

**Alepin** CONCOURS DU MILLÉNAIRE  
PRÊT À PORTER

Venez voir nos nouvelles collections printemps-été et courez la chance de gagner un après-midi de "gâteries"

**INCLUANT**

- Un certificat cadeau de 500 \$ chez Alepin prêt-à-porter
- Une coiffure et un manucure chez Jean Marchand Coiffeurs 13, rue Turgeon (450) 971-1231
- Un dîner : Chez Girard Sainte-Agathe-des-Monts (819) 326-0922
- Le tout avec un service de limousine Limousine de grand luxe du Nord (450) 438-6484

Tirage le 20 mai 2000 • Un billet pour chaque tranche d'achat de 100 \$ chez Alepin prêt à porter

**Alepin** 15, rue Turgeon Sainte-Thérèse Tél. : (450) 435-3200

**Le dernier samedi du mois, c'est un gros plus.**

**PLUS**  
L'Atlas du XX<sup>e</sup> siècle  
Ce dimanche:  
Europe: quelle intégration?

Demain, le cahier Plus de *La Presse* devient le cahier Plus 2000. Explorez les lieux de mémoire, revivez les sagas et suivez l'évolution de Montréal au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Faites connaissance avec les pionniers du 3<sup>e</sup> millénaire et voyez les objets du quotidien prendre des formes futuristes.

À lire, demain, dans *La Presse*: La musique populaire au cours des cent dernières années.

**La Presse**

## VIH: les victimes résistent davantage aux médicaments

MICHELLE MacAFEE  
Presse Canadienne

Moins de gens qu'auparavant meurent du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), mais la résistance aux médicaments atteint des proportions de plus en plus importantes, ont indiqué hier des spécialistes.

Les patients qui sont le plus susceptibles de développer une résistance aux médicaments sont ceux qui sont traités depuis plusieurs années, a expliqué le professeur Richard Harrigan, chercheur au Centre d'excellence en VIH-sida de Vancouver.

Jusqu'à 90 % des gens qui suivent un traitement depuis 10 ans ou plus risquent de souffrir d'une forme de résistance aux médicaments. « C'est un problème réel, qui ne peut que s'aggraver avec le temps », a souligné M. Harrigan.

Le risque de résistance aux médicaments est minime chez les patients dont le traitement vient de commencer, a-t-il ajouté.

M. Harrigan faisait partie des conférenciers invités au colloque portant sur l'expérimentation de la résistance aux médicaments, qui est devenue largement accessible au Canada depuis à peine un an.

La rencontre, parrainée par Glaxo Wellcome et BioChem Pharma, précédait la conférence annuelle de l'Association canadienne de recherche sur le VIH, qui débute aujourd'hui à Montréal.

Le taux de mortalité a considérablement diminué chez les patients atteints du VIH depuis 1994, en bonne partie grâce aux nouveaux médicaments, a indiqué M. Harrigan. Mais la diminution du nombre de ceux qui ont un indice viral élevé — résultant souvent d'une résistance aux médicaments — est beaucoup moins rapide.

Les tests de résistance permettent aux médecins de déterminer pour quelle raison un traitement ne donne pas les résultats escomptés.

Plusieurs nouveaux médicaments et l'utilisation de certains produits combinés ont permis d'aider certains patients. Mais un tel traitement n'était pas disponible avant 1995.

Marco Petrella, organisateur du colloque et directeur du développement des projets sur le VIH chez Glaxo Wellcome, croit que la disponibilité croissante des tests de résistance permettra à la communauté médicale de choisir le meilleur type de médicaments pour chaque patient.

Mais les tests ont soulevé de nombreuses questions parmi les médecins qui traitent des patients atteints du VIH. « Nous tentons de déterminer le type de patients qui devraient subir ces tests, à quel moment nous devrions interpréter les tests avec circonspection, et de quelle façon nous pouvons associer ces données avec ce que nous savons de l'histoire du patient », a expliqué le professeur Petrella.



Une équipe de scientifiques de Worcester, Massachusetts, a cloné six vaches dont cinq sont photographiées ici. Non seulement elles sont en parfaite santé, mais elles paraissent plus jeunes que les ruminants du même âge.

PHOTO REUTERS

## Des chercheurs américains ont peut-être découvert la « fontaine de Jouvence »

FRANCIS TEMMAN  
Agence France-Presse  
LOS ANGELES

Des chercheurs américains ont peut-être découvert le secret de la « fontaine de Jouvence », grâce à un nouveau procédé de clonage animal qui permet de rajeunir des cellules âgées en remettant à zéro le mécanisme qui commande leur vieillissement.

Une équipe de scientifiques de la société Advanced Cell Technologies (ACT), située à Worcester (Massachusetts), a cloné six vaches à partir de cellules en fin de vie.

Les jeunes vaches sont non seulement en parfaite santé mais elles ne montrent aucun signe du vieillissement prématuré signalé dans le cas de la brebis Dolly, clonée en 1997 par le britannique Ian Wilmut, selon une étude à paraître vendredi dans la revue *Science*.

Au contraire, le processus de clonage semble avoir fait remonter le temps aux cellules et les fait paraître plus jeunes même que les cellules de vaches normales du même âge, explique l'équipe de chercheurs d'ACT, dirigée par Robert Lanza, un des coauteurs de l'article.

Jusqu'à-là, on pensait que le clonage écourtait la durée de vie normale des cellules et cette découverte semble prouver qu'il n'en est rien. « Les résultats obtenus effacent les doutes qui pouvaient rester

sur l'utilité du clonage cellulaire », affirme ainsi l'Association américaine pour la promotion de la science (AAAS).

En fait, disent Lanza et ses collègues, le clonage pourrait permettre de « cultiver » des cellules jeunes pour une variété d'utilisations : en médecine tout d'abord, avec la création et la transplantation de tissus de substitution pour le corps humain et, dans l'agriculture, pour augmenter les années reproductives des animaux de ferme.

Le processus du vieillissement cellulaire est connu. Une cellule possède un nombre déterminé de cycles de division et arrive donc au terme de son existence lorsqu'elle ne peut plus se diviser.

L'âge des cellules peut être déterminé par l'usure de leurs télomères, situés à la pointe des chromosomes. Les télomères chapeautent l'extrémité de chaque chromosome afin d'empêcher les filaments génétiques de s'effiloche et de disparaître à chaque division cellulaire.

Comme les télomères des mammifères ne peuvent pas se réparer par eux-mêmes, ils s'usent lentement au fil du temps. Autrement dit, plus les télomères sont courts, plus les cellules sont âgées.

Pour créer leurs clones, les chercheurs ont utilisé des cellules qui se rapprochaient de la fin de leur vie et qui ne disposaient plus que de quelques cycles de division.

Étonnamment, Lanza et ses collègues ont découvert que le clonage semblait

restaurer les capacités de division de ces cellules chez les six vaches. Au lieu de ne plus être que de zéro à quatre cycles de division de la fin de leur existence, les cellules prélevées sur les vaches en étaient à plus de 90 cycles.

« C'est tout à fait remarquable », souligne Robert Lanza. « Les télomères de toutes les vaches, y compris l'une d'elles qui célèbre son premier anniversaire cette semaine, ont l'apparence de ceux d'un nouveau-né ».

Les chercheurs reconnaissent toutefois qu'ils ne savent toujours pas exactement pourquoi ni comment le clonage a aidé ces cellules à « rajeunir » ou si cela se traduira par une plus grande longévité pour les animaux.

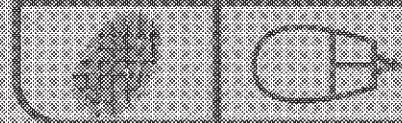
Chez Dolly, en effet, les cellules montraient des signes de maturité, indiquant qu'elles semblaient avoir hérité de l'« âge » de la mère génétique.

Des techniques de clonage différentes pourraient expliquer toutefois ces différences, avancent les chercheurs.

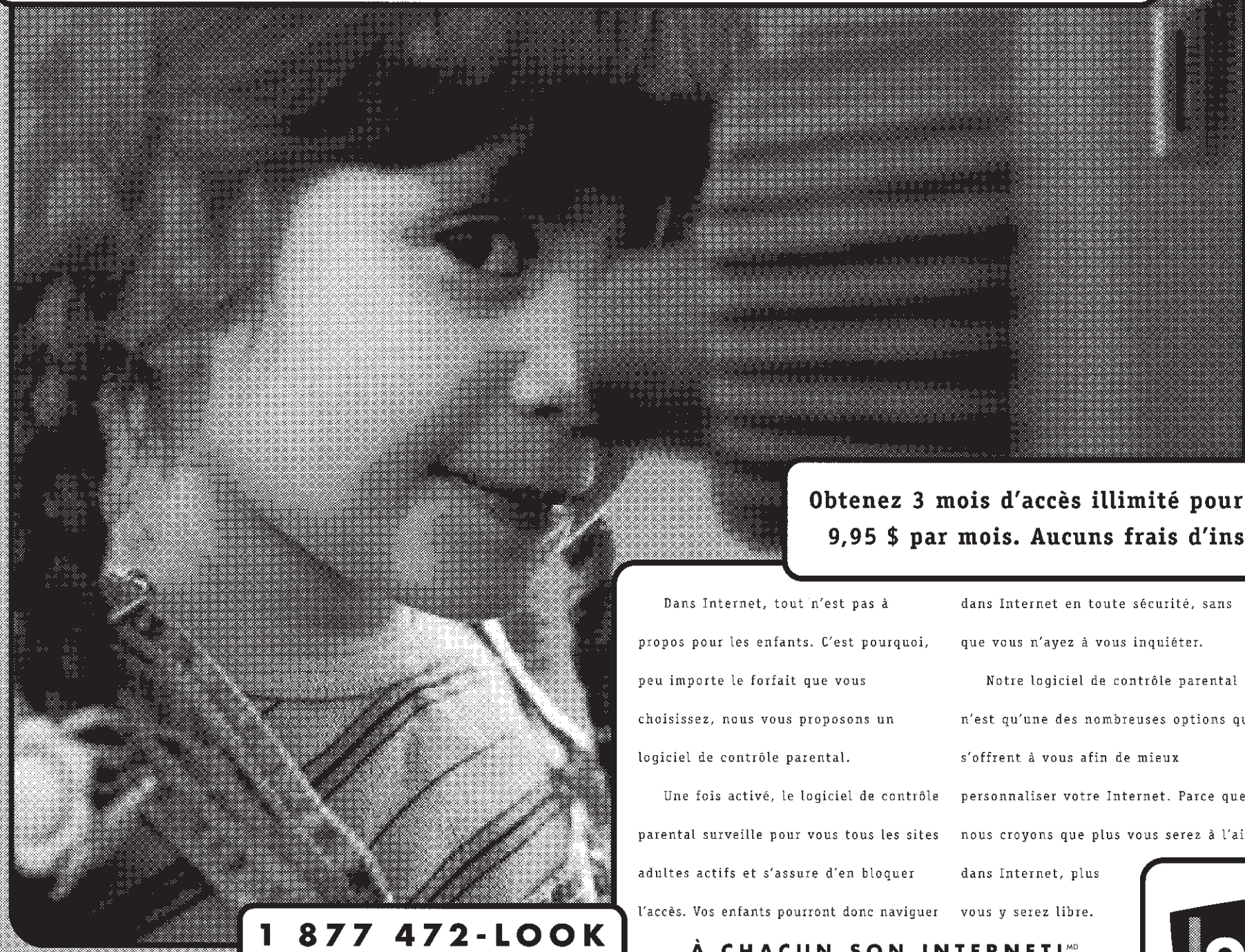
Les créateurs de Dolly avaient ainsi utilisé des cellules soumises à un jeûne et mises en état de repos, au lieu de cellules à la fin de leur espérance de vie comme cela a été le cas avec les vaches.

L'utilisation de cellules donneuses différentes a pu également avoir joué un rôle : des cellules mammaires pour Dolly et des fibroblastes (cellules jeunes du tissu conjonctif) pour les vaches.

CONTRÔLE PARENTAL



**LA BONNE NOUVELLE : VOTRE ENFANT S'OUVRIRA AU MONDE GRÂCE À INTERNET.  
LA MAUVAISE : VOTRE ENFANT S'OUVRIRA AU MONDE GRÂCE À INTERNET.**



**Obtenez 3 mois d'accès illimité pour seulement 9,95 \$ par mois. Aucuns frais d'installation.**

Dans Internet, tout n'est pas à propos pour les enfants. C'est pourquoi, peu importe le forfait que vous choisissez, nous vous proposons un logiciel de contrôle parental.

Une fois activé, le logiciel de contrôle parental surveille pour vous tous les sites adultes actifs et s'assure d'en bloquer l'accès. Vos enfants pourront donc naviguer

dans Internet en toute sécurité, sans que vous n'ayez à vous inquiéter.

Notre logiciel de contrôle parental n'est qu'une des nombreuses options qui s'offrent à vous afin de mieux personnaliser votre Internet. Parce que nous croyons que plus vous serez à l'aise dans Internet, plus vous y serez libre.

**1 877 472-LOOK**

**À CHACUN SON INTERNET!™**

**look**  
MD

## Actualités

## Des militants dénoncent l'exécution d'une Canadienne au Vietnam

Presse Canadienne  
TORONTO

Des militants pour la défense des droits des personnes injustement condamnées ont dénoncé, hier, l'exécution d'une Canadienne au Vietnam et ont demandé au gouvernement de ce pays de l'Asie du Sud-Est de libérer la mère de cette femme, qui est emprisonnée.

Nguyen Thi Hiep, âgée de 43 ans, a été tuée par un peloton d'exécution lundi. Sa mère, Tran Thi Cam, 75 ans, demeure derrière les barreaux au Vietnam.

Durant leur procès au Vietnam, les deux femmes ont affirmé qu'elles ignoraient la présence de 5,5 kilos d'héroïne dans les tableaux d'art oriental qu'elles transportaient à l'aéroport de la capitale, Hanoi. Les deux femmes ont tout de même été reconnues coupables en 1997 de trafic d'héroïne.

Des demandes avaient pourtant été faites auprès des gouvernements canadien, américain et vietnamien pour obtenir un report de la sentence, a affirmé Me James Lockyer, de l'Association pour la défense des personnes injustement condamnées (Association in Defence of the Wrongly Convicted), dont fait partie l'ancien boxeur Rubin « Hurricane » Carter. L'histoire de sa longue incarcération alors qu'il était innocent est relatée dans le film de Norman Jewison « Hurricane ».

À la suite de l'exécution de Mme Nguyen, Ottawa a donné le mot d'ordre aux ambassades canadiennes à travers le monde de refuser de participer « aux événements parrainés par le gouvernement du Vietnam » qui auront lieu ce week-end pour marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre.

« L'action injustifiée du gouvernement vietnamien ne permet pas la poursuite de relations habituelles entre nos deux pays », a déclaré le ministre des Affaires étrangères,

Lloyd Axworthy, dans un communiqué. « Tous les aspects » des relations bilatérales seront réexaminés, a-t-il précisé.

Ottawa attend impatiemment des explications satisfaisantes de Hanoi. Une note diplomatique a été transmise à l'ambassadeur du Vietnam au Canada.

Selon un porte-parole des Affaires étrangères, Raynald Doiron, cet incident met en cause une série de dossiers bilatéraux entre les deux pays, y compris les relations commerciales et les programmes d'aide et de formation. « On ne sait pas quel impact cela peut avoir sur les relations bilatérales (...) on ne néglige rien. »

Qui plus est, le Canada pourrait retirer son soutien à la demande du Vietnam d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce. « Ça fait partie de l'ensemble des relations bilatérales qui seront examinées à la lumière de la réponse vietnamienne », a déclaré M. Doiron.

Mme Nguyen, une couturière de Toronto, a maintenu son innocence jusqu'à la fin. Quelques minutes avant sa mort, elle a refusé de signer des aveux.

Jusqu'au jour de son exécution, la police de Toronto enquêtait pour déterminer si la dame, devenue citoyenne canadienne en 1982, aurait été utilisée à son insu, par un groupe organisé, pour faire une livraison de drogue. Les enquêteurs croient que la drogue devait être distribuée par trois hommes qui ont été reconnus coupables, il y a un an, d'avoir mené une organisation de trafic de drogue.

Le mari de Mme Nguyen, qui se bat maintenant pour faire libérer sa belle-mère à Hanoi, a été appelé par un représentant de la prison plusieurs minutes après l'exécution. Ni lui ni sa famille n'ont eu la permission de voir Mme Nguyen. La famille a appris sa mort lorsque son mari a téléphoné lundi d'Hanoi.

## Un ressortissant vietnamien raconte ses démêlés avec la justice

Trân Triêu Quân a réagi hier avec indignation à l'exécution de Nguyen Thi Hiep

SOPHIE BROUILLET

Trân Triêu Quân a réagi hier avec indignation et tristesse à la nouvelle de la mort de Nguyen Thi Hiep, cette Canadienne d'origine vietnamienne exécutée avant-hier au Vietnam, où elle avait été arrêtée il y a quatre ans et accusée de possession de plus de cinq kilos d'héroïne.

Lui aussi originaire du Vietnam et emprisonné dans ce pays durant trois ans à la suite d'une transaction de coton qui avait mal tourné, M. Quân a été libéré en 1997 après des pressions du gouvernement canadien. Il croit que son dossier et celui de sa compatriote ont été traités différemment par le Canada, mais blâme surtout son pays d'origine dans toute cette affaire.

« Quand j'ai quitté le Vietnam en avril 1997, grâce à l'intervention du ministre des Affaires étrangères, Lord Axworthy, l'ambassadeur du Canada au Vietnam m'a dit qu'il travaillait beaucoup sur un autre dossier, celui de Mme Hiep, mais je me souviens que nos deux cas étaient considérés différents », se souvient-il. M. Quân a eu l'impression que son histoire était perçue comme celle d'une « injustice » par le gouvernement canadien, tandis que, dans le cas de Nguyen Thi Hiep, les choses étaient moins claires. « Je crois qu'on n'est pas intervenu pour demander sa libération, mais plutôt que sa condamnation à mort soit transformée en emprisonnement à vie », poursuit-il.

Le Canada aurait-il dû faire davantage ? « Ça aurait été difficile », répond prudemment l'ex-prisonnier, en invoquant le caractère délicat de l'ingérence politique. Le Vietnam a résolu en 1997 de ren-



PHOTO PC

Nguyen Thi Hiep

forcer sa législation antidrogue, à la suite d'un rapport américain le plaçant sur la liste des pays impliqués dans le trafic des stupéfiants.

En tout cas, croit M. Trân, il n'aurait pas fallu demander l'extradition de la Canadienne, ce qui aurait été une manière de reconnaître le système politique communiste dans le cadre duquel elle avait été condamnée. « L'extrader, ça aurait été endosser sa condamnation et s'engager à la mettre en prison au Canada », raisonne-t-il. Or, dans son esprit, il n'est pas du tout certain que Mme Hiep ait vraiment été coupable de trafic de drogue. « D'autres ont pu se servir d'elle », dit-il, en soulignant la corruption du système judiciaire vietnamien qui, selon lui, ne garantit en aucune façon un procès équitable. « Le pouvoir politique a la haute main sur la justice là-bas,

et les tribunaux n'ont aucun pouvoir réel. Et sans argent, les appels ne servent à rien, le même verdict sera toujours reconduit. »

D'autre part, souligne M. Quân, le Canada se compare avantageusement aux autres pays lorsqu'il s'agit de porter secours à ses citoyens prisonniers en terre vietnamienne. « Si vous venez de Singapour et que vous êtes condamné à l'étranger, oubliez ça », dit-il, se référant aux expériences de ses compagnons de pénitencier. Selon lui, des démarches canadiennes ont dû, sinon empêcher l'exécution de Mme Hiep, du moins la retarder.

Pour améliorer le sort des prisonniers canadiens au Vietnam, Trân Triêu Quân juge que le gouvernement et les groupes de pression devraient d'abord miser sur un combat pour des conditions de détention plus décentes. Essentiellement, il réclame l'accès des détenus à l'ambassade de leur pays, à un avocat et le droit de communiquer avec les membres de leur famille, qui lui ont été refusés au début de son propre emprisonnement. « Avant d'être incarcéré, j'avais pu être conseillé et ça m'a évité de signer un paquet de papiers compromettants, relate-t-il. Mais la plupart des détenus n'ont pas cette chance. » Les Vietnamiens d'origine sont au nombre des premières victimes de cette politique d'isolement, ajoute-t-il, les invitant à la prudence, qu'ils soient ou non citoyens d'un autre pays. « On m'a refusé durant deux ans l'accès à l'ambassade canadienne à cause de mes origines », souligne-t-il.

Aujourd'hui établi dans la région de Québec, M. Trân y a fondé en 1998 une entreprise du domaine du bâtiment, Norbati.

## Chassé-croisé aux États-Unis des proches d'Elian Gonzalez

Agence France-Presse  
WASHINGTON

L'affaire Elian Gonzalez a pris hier l'allure d'un chassé-croisé entre les proches de l'enfant, les uns arrivant de Cuba pour rendre visite au petit garçon, les autres rentrant bredouilles à Miami.

Installé dans une résidence à 110 kilomètres de Washington, Elian devait être rejoint hier par un cousin de Cuba, Yasmani Betancourt Valentin, 10 ans, et son institutrice, Agueda Cecilia Fleitas, arrivés mercredi à Washington.

Il devrait aussi être rejoint dans les jours à venir par quatre camarades de classe, quatre de leurs parents et un médecin, qui ont obtenu hier des visas pour se rendre aux États-Unis.

Elian doit attendre aux États-Unis l'issue d'une procédure judiciaire intentée par son grand-oncle Lazaro Gonzalez pour obtenir le droit de demander l'asile au nom de l'enfant, âgé de six ans.

En attendant, l'arrivée de ses proches de Cuba, dont la venue a été demandée par le père d'Elian, vise à l'aider à recréer son ancien univers cubain après cinq mois passés sur le sol américain.

Il avait été recueilli le 25 novembre au large de la Floride après un naufrage dans lequel a péri sa mère.

Selon une psychiatre, Paulina Kernberg, qui a examiné le jeune Elian cette semaine, le raid musclé mené samedi à Miami par les forces de l'ordre pour le récupérer dans la maison de Lazaro Gonzalez, « bien que clairement effrayant, n'a pas été une expérience traumatique ».

Hier, la bataille judiciaire autour de l'enfant se poursuivait sur plusieurs fronts.

La cour d'appel d'Atlanta doit se prononcer sur une requête déposée mercredi par le père d'Elian, Juan Miguel Gonzalez, qui demande à être reconnu comme la seule personne autorisée à parler au nom de son fils.

Le père a également réclamé qu'on lui laisse « élever son enfant en paix », alors que la famille de Lazaro avait demandé un « accès immédiat » au garçon.

Tirant la conclusion d'échecs répétés pour pouvoir voir l'enfant, la famille Gonzalez de Miami a quitté mercredi soir la capitale fédérale pour rentrer en Floride attendre la suite des événements.

Les avocats de Lazaro Gonzalez ont également déposé une requête devant la Cour d'Atlanta pour que soit nommé un médiateur chargé de représenter Elian.

Pour sa part, l'Attorney General (ministre de la Justice) Janet Reno s'est refusée hier à évoquer les aspects judiciaires de l'affaire en cours.



PHOTO AFP

Le président cubain Fidel Castro (au centre), s'est entretenu avec des membres de la famille de quatre écoliers de la classe du petit Elian Gonzalez qui s'apprêtaient à partir pour les États-Unis hier. Les enfants sont (dans l'ordre habituel) Hanser Munoz, Magela Diaz, Ruben Ramon Linares et Marien Rodriguez.

« Il est temps que tout le monde observe une pause et réfléchisse un peu à ce petit garçon. Mon sentiment, c'est qu'il mérite un peu de paix et de calme », a-t-elle indiqué.

S'expliquant sur l'opération de samedi, Mme Reno a affirmé que la famille de Miami y avait opposé de la résistance. Elle a souligné que « c'était le moment le plus propice avec le moins de manifestants possible dehors ».

L'intervention « manu militari », sou-

nue par le président Bill Clinton, a choqué de nombreux parlementaires républicains.

Le Sénat américain, contrôlé par les républicains, a convoqué le 3 mai une audition pour examiner les méthodes employées par le département de la Justice, mais ni Mme Reno, ni les proches d'Elian ne devraient être appelés à témoigner, selon une source parlementaire.

## Délit d'initié d'un banquier amateur de porno

Associated Press  
NEW YORK

Devant les charmes de « Marilyn Star », une vedette du porno, un responsable d'une banque d'investissement new-yorkaise n'a pas su résister et a fourni à la belle des informations confidentielles sur des fusions d'entreprises. Résultat : le banquier prospère de Wall Street a été reconnu coupable hier de délit d'initié. Quant à la star du porno, elle a pris la clé des champs...

Tout a commencé lorsque la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme de Wall Street, s'est intéressée à deux comptes ouverts à la mi-97 chez la maison de courtage Charles Schwab et sur lesquels sont passés des ordres d'achat d'obscuras banques régionales.

Or, ces ordres ont été donnés au moment même où la banque d'investissement Keefe, Bruyette & Woods, dont James McDermott Jr était le directeur général, venait de placer lesdites banques sur sa liste d'acquisitions potentielles. Il est vite apparu que quelqu'un avait donné des informations confidentielles à des boursicoteurs afin qu'ils achètent les actions à bas prix avant l'annonce des fusions.

Les soupçons de la SEC et du FBI se sont très vite portés sur James McDermott Jr. Agé de 48 ans et marié, le banquier avait visiblement succombé aux charmes de la porno star, âgée de 30 ans, qui s'appelle Kathryn Gannon dans le civil.

Selon des documents judiciaires, McDermott aurait ainsi communiqué pendant plus d'un an des informations confidentielles sur au moins six fusions imminentes. Forte de ces tuyaux, Marilyn Star s'empressait de faire acheter les actions des sociétés concernées avant de réaliser une jolie plus-value en les revendant une fois l'annonce de la fusion rendue publique. Selon les enquêteurs, elle aurait gagné au moins 88 000 dollars.

La bonne affaire a également profité à Anthony Pomponio, un industriel du New Jersey âgé de 45 ans qui a été un temps l'amant de l'actrice X et qui a profité des tuyaux de McDermott. Pomponio avait reconnu devant les enquêteurs du FBI que Marilyn Star était également une escort girl comptant parmi ses clients « des types de Wall Street bien placés » comme des avocats, des agents de change et d'autres grosses légumes.

Insensible à ses charmes, la justice lui avait adressé une citation à comparaître en avril 1999, mais la belle blonde avait invoqué le V<sup>e</sup> amendement de la Constitution américaine qui permet à tout citoyen de ne pas témoigner contre lui-même, avant de s'enfuir au Canada d'où elle est originaire.

L'affaire s'est donc terminée hier devant un tribunal de Manhattan qui a reconnu McDermott et Pomponio coupables de sept des huit chefs d'accusation. Ils risquent jusqu'à dix ans de prison.

Monde

L'EXPRESS INTERNATIONAL



ÉTATS-UNIS

Sans-papiers découverts

■ Les garde-côtes américains ont découvert hier sur un îlot désert de Flamingo Cay, (Bahamas) 14 morts et 281 personnes sans papiers, a indiqué Gibran Soto, un porte-parole des garde-côtes. Leur nationalité n'a pas encore été déterminée. De ce nombre, 31 personnes ont été évacuées pour leur donner les premiers soins médicaux, 16 acheminées vers Georgetown et 15 autres vers Nassau (Bahamas). Il reste 254 personnes à évacuer ainsi que les 14 corps des victimes, a affirmé Soto. Des centaines d'émigrants haïtiens transitent par les Bahamas pour tenter d'atteindre illégalement les côtes de Floride.

d'après AFP

COLOMBIE

Poursuite des négos

■ Le processus de paix entre la guérilla et le pouvoir en Colombie va continuer en dépit de la menace des FARC d'enlever ceux qui refuseront de payer son propre « impôt » sur la richesse, a déclaré hier le nouveau Haut-commissaire à la paix, Camilo Gomez. Il a fait cette mise au point avant son départ pour la zone démilitarisée octroyée par le président Andrés Pastrana aux Forces armées révolutionnaires de Colombie où il entend maintenir le dialogue avec la guérilla.

d'après AFP

RUSSIE

Pertes en Tchétchénie

■ Trente-sept soldats des forces russes ont été tués en une semaine en Tchétchénie et 63 autres ont été blessés, ce qui porte le bilan des pertes russes depuis le début de l'intervention le 1er octobre 1999 à 1901 morts et 5401 blessés, a indiqué hier le général Valeri Manilov.

d'après AFP

YUGOSLAVIE

Violence à Belgrade

■ Zoran Uskokovic dit Skole, un homme d'affaires auxquels les médias attribuaient des liens avec le « milieu » belgradois, a été abattu hier à Belgrade. Un homme qui se trouvait dans la voiture de Zoran Uskokovic a lui aussi été tué. Les deux hommes ont été abattus lors d'une opération spectaculaire avec course-poursuite en voitures ponctuée d'échange de tirs en pleine ville.

d'après AFP

FRANCE

Journalistes tués

■ Trente-six journalistes ont été tués dans le monde en 1999, contre 19 l'année précédente, et 85 restaient emprisonnés, comparé à 93 en 1998, selon le rapport annuel de l'association Reporters sans frontières (RSF) publié hier. « Le nombre de journalistes tués dans le monde a ainsi pratiquement doublé par rapport à l'année dernière », notamment en raison de la multiplication des conflits armés, commente RSF dans ce rapport. Selon l'organisme, cinq journalistes ont déjà été tués dans l'exercice de leur fonction depuis le début de l'année 2000, 96 interpellés, et 84 étaient encore sous les verrous hier.

d'après AFP

BÉNIN

Trafic d'enfants

■ Treize trafiquants accompagnés de 26 enfants mineurs ont été arrêtés mercredi à Hillacondji, à 110 km de Cotonou, sur la frontière Bénin-Togo, a indiqué la police béninoise. Selon la Brigade de protection des mineurs (BPM), ces enfants, pour la plupart des Béninois âgés de 8 à 14 ans, étaient acheminés vers la Côte d'Ivoire pour y être placés dans des exploitations agricoles. Des parents démunis confient leurs enfants, moyennant rétribution, à des « passeurs » qui promettent d'assurer leur éducation.

d'après AFP



PHOTO Reuters

Quatre morts dans une manif au Guatemala

Quatre personnes dont un photographe de presse, ont été tuées par balles hier à Guatemala lorsque des vigiles d'un centre commercial ont ouvert le feu lors d'incidents avec des manifestants qui protestaient contre la hausse des tarifs des transports urbains. Roberto Martinez, photographe du quotidien le plus important du pays, Prensa Libre, touché de plusieurs balles de calibre 12 mm, est décédé lors de son transport à l'hôpital. Deux autres journalistes et une femme ont été également blessés au cours de la fusillade. L'activité dans la capitale guatémaltèque était totalement paralysée hier en raison des manifestations organisées dans le centre de la ville pour s'opposer à une hausse des transports urbains de près de 50 % annoncée par le maire Fritz Garcia-Gallonta.

Les avocats débraient à Tunis

Ben Brik poursuit sa grève de la faim

La Presse et AFP TUNIS

Dans un rare geste de défi au président Ben Ali les avocats tunisiens tiendront aujourd'hui une grève générale et occuperont les tribunaux pour protester contre la répression policière à leur endroit.

Dans un communiqué transmis à La Presse hier, l'Ordre national des avocats de Tunisie entend ainsi dénoncer l'agression perpétrée contre sept avocats qui tentaient de se rendre chez leur client, le journaliste Taoufik Ben Brik.

Selon l'Ordre, les avocats ont été agressés par des policiers en uniforme et d'autres en tenue civile, devant le domicile de Ben Brik, en dépit du fait qu'il venaient de décliner leur identité et la raison de leur visite.

Les policiers ont également réprimé les représentants du Comité directeur de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, et proféré des menaces à leur endroit. Aucun policier ne s'est interposé hier lorsque le conseiller politique de l'ambassade canadienne, Michael Chesson, a rendu visite au journaliste.

Après avoir interrompu mercredi soir la grève de la faim qu'il observait depuis le 3 avril, M. Ben Brik a repris hier matin une « grève sauvage » jusqu'« à la mort ».

Lors d'un point de presse à son domicile en présence de son avocat, M<sup>e</sup> Chawki Tabib, hier soir, il a pris une tisane en déclarant qu'il allait « reprendre de l'eau et du thé, avec assistance médicale », mais qu'il ne prendrait « rien d'autre » tant qu'on n'aurait pas libéré son frère Jelal.

« La pression s'est relâchée autour de moi, le siège de ma maison a été levé et mon téléphone rétabli », a cependant reconnu M. Ben Brik en fin de matinée, dans un entretien téléphonique.

Correspondant à Tunis du journal français La Croix et d'agences de presse européennes, M. Ben Brik avait déclenché sa grève de la faim pour obtenir la restitution de son passeport et le droit « d'écrire sur (son) pays et de communiquer ».

Il s'est vu interdire de quitter la Tunisie à la suite de deux articles très critiques à l'encontre des autorités tunisiennes parus dans des médias occidentaux.

M<sup>e</sup> Tabib a déclaré de son côté qu'il s'occupait désormais du renouvellement du passeport de M. Ben Brik. Il a déposé une demande auprès des autorités et va présenter une requête auprès du juge d'instruction qui avait interdit à M. Ben Brik de voyager.

« On s'attend à un règlement politique et judiciaire du dossier qui était traité jusqu'ici de manière pu-

rement sécuritaire », a-t-il affirmé lors du point de presse.

Le frère de Taoufik Ben Brik, Jelal, la militante des droits de l'homme Sihem Ben Sedrine, un étudiant, Taieb Noomane, et un septuagénaire ont été incarcérés à la suite d'échauffourées survenues mercredi matin devant le domicile du journaliste.

Lors de ces échauffourées, des représentants de l'association de défense des journalistes Reporters Sans Frontières (RSF) et trois journalistes français ont été agressés, selon le secrétaire général de RSF, Robert Ménard.

Hier matin, M<sup>e</sup> Bochra Ben Hamida, présidente de l'Association des femmes démocrates, a indiqué que M<sup>m</sup>e Ben Sedrine et l'étudiant avaient été relâchés.

À Londres, M. Ménard a comparé la situation de la presse en Tunisie à celle d'un régime communiste du temps de la guerre froide. « Le président Zine El-Abidine Ben Ali contrôle absolument tout, et au niveau des chaînes de télévision et de la radio, c'est ubuesque, la situation est digne des régimes communistes », a-t-il dit.

L'Ordre des avocats a indiqué hier qu'il allait engager des poursuites contre les agresseurs et soutenir les procédures engagées par les militants des droits de l'homme pour défendre la liberté de la presse et le droit à la différence.

Zimbabwe : libertés réduites

Agence France-Presse LONDRES

Le gouvernement zimbabwéen a refusé de s'engager à mettre un terme aux occupations des terres de fermiers blancs, en dépit de négociations marathon avec le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook.

Après huit heures de discussions avec une délégation ministérielle zimbabwéenne emmenée par le ministre à l'Administration locale et au Logement, John Nkomo, M. Cook n'a pu que faire état de sa « très claire impression qu'ils souhaitent voir ces occupations se terminer ». « C'est leur responsabilité, ils ont les moyens de l'obtenir », a ajouté le chef de la diplomatie britannique, en prévenant qu'il n'y aurait pas d'autres négociations au niveau ministériel tant que les occupations se poursuivraient.

À Harare, la police a annoncé de son côté une restriction des libertés politiques face à la montée des violences, ressuscitant pour cela une loi draconienne de l'ancien régime de la minorité blanche pour réduire la dissidence des nationalistes noirs.

La « loi sur le maintien de l'ordre » interdit « de transporter des partisans à des meetings, des rassemblements publics ou à des défilés à moins que les présidents des différents partis politiques n'assistent à ces événements », a déclaré le chef de la police, Augustine Chihuri.

Cette restriction des mouvements des membres des partis politiques, officiellement destinée à lutter contre les violences qui ont fait au moins 10 morts depuis février, cadre mal avec l'engagement pris à Londres d'accepter des observateurs internationaux pour veiller à la transparence des législatives prévues en mai.

Il s'agit pourtant du seul bénéfice de la session de pourparlers houleux entre M. Cook, qui avait mis sur la table 58 millions de dollars d'aide, et ses interlocuteurs, instruits par le président Robert Mugabe de défendre le principe d'une indemnisation sans condition par l'ancienne puissance coloniale des fermiers blancs qu'il entend exproprier.

Tout en reconnaissant « injuste » l'actuelle situation — 4500 fermiers blancs possèdent 70 % des terres arables — les Britanniques maintiennent comme condition à leur aide une évacuation des fermes, ainsi que des garanties sur l'équité des élections législatives.

« Le test (...) est ce qui va maintenant se produire sur le terrain au Zimbabwe », a averti M. Cook.

« Le gouvernement du Zimbabwe s'est engagé à tenir des élections libres et équitables dès que la commission du découpage des circonscriptions aura terminé son rapport, et l'on m'assure que cela va se produire rapidement », a-t-il ajouté.

À la tension politique s'ajoute désormais une aggravation de la crise économique. Une grande partie des 7700 producteurs de tabac du pays a continué hier à Harare de boycotter les premières enchères de la saison.

REPÈRES/VIETNAM

Il y a 25 ans, la déroute américaine...

LE THANG LONG Agence France-Presse HANOI

La Campagne Ho Chi Minh, une marche victorieuse de 55 jours des forces communistes vers Saïgon, provoquait, il y a 25 ans, l'effondrement du régime du Sud-Vietnam affaibli par le désengagement militaire américain et la fin de la guerre du Vietnam.

La signature des Accords de paix de Paris, en janvier 1973, peu après de violents bombardements de l'US Air Force sur Hanoi et autres provinces du Nord-Vietnam, avait entraîné le retrait des GI du territoire sud-vietnamien et le rapport de forces avait changé sur le champ de bataille.

Sitôt les accords parés, le président sud-vietnamien Nguyen Van Thieu avertissait que le désengagement américain était une « sentence de mort » pour son régime, et accusait Washington de l'avoir abandonné.

Début mars 1975, appuyés par les chars et l'artillerie fournis par les Soviétiques, les combattants de 15 divisions nordistes, les miliciens et les maquisards du Vietcong entamaient la « Campagne Ho Chi Minh » et allaient en effet remporter successivement des victoires militaires stratégiques, en s'emparant notamment des villes de Buon Me Thuot, Hué et Danang, au centre du pays.

Les soldats sud-vietnamiens, démoralisés et sans esprit de combativité, étaient incapables de reprendre le terrain perdu en dépit de leurs importants effectifs évalués à un million d'hommes et malgré une aide militaire des États-Unis de deux milliards de dollars par an.

Les dirigeants communistes de Hanoi avaient eux-même été surpris par la rapidité de la déroute des Sudistes et ils avaient intensifié leurs attaques afin de mettre Washington devant le « fait accompli » en estimant qu'une nouvelle intervention militaire américaine était peu probable.

Ils prévoyaient même de mettre

de deux à trois ans pour libérer le Sud-Vietnam, dont l'armée, qui restait fortement équipée par les États-Unis, ne bénéficiait plus de l'appui crucial des bombardiers et de l'artillerie américains pour lancer des contre-attaques.

Sous le mot d'ordre du général Vo Nguyen Giap, alors ministre de la Défense du Nord-Vietnam, « plus rapides, plus audacieux », les « bo doi » (fantassins du nord) avaient utilisé pendant la Campagne Ho Chi Minh les voies maritimes et terrestres, notamment la piste Ho Chi Minh, proche de la frontière du Laos, pour encercler les provinces du sud et avancer vers Saïgon où les derniers Américains commençaient à quitter le pays.

« Le 30 avril est l'un des grands souvenirs que je n'oublierai jamais », a déclaré le général Giap, vainqueur de la bataille de Dien Bien Phu et artisan de la défaite française de 1954 au Vietnam, lors d'une récente interview à la presse étrangère en marge du 25<sup>e</sup> anniversaire de la chute de Saïgon.

« Il s'agissait d'une victoire de l'intelligence vietnamienne sur les dollars et les technologies américains dans une guerre pour laquelle tout le peuple vietnamien s'est mobilisé », a expliqué le général Giap.

Le 28 avril, l'armée de l'air nord-vietnamienne bombardait l'aéroport de Tan Son Nhat afin d'empêcher l'évacuation de Saïgon du personnel américain, des officiers sud-vietnamiens et de leurs proches.

Les dernières positions de défense de la capitale du Sud-Vietnam étaient tour à tour investies par les forces communistes.

Le 29 avril, l'ambassade américaine était la scène des moments les plus dramatiques de la déroute des États-Unis, avec l'évacuation, par hélicoptères depuis un toit de l'ambassade, des derniers Américains du Vietnam.

Au matin du 30 avril, les soldats de Hanoi entraient triomphalement dans la ville et rejetaient toutes les propositions de négociation du dernier président du Sud-Vietnam, le général Duong Van Minh, l'obligeant à annoncer la reddition.

DE L'INFO SUR L'INFO

Pour tout ce qui gravite autour de l'informatique et du cyberspace, des textes récents aux documents d'archives, cliquez Cyberpresse.

www.lapresse.infini.net

La Presse infini.com

FILEUR



# Le homard encore un peu plus cher

JEAN GUÉNETTE  
*collaboration spéciale*  
GRANDE-RIVIÈRE

Les consommateurs québécois paieront leur homard un peu plus cher que l'an dernier, soit 9 \$ la livre pour le gros crustacé vivant.

Après cinq jours de pêche, les prises de homards en Gaspésie ne sont pas aussi spectaculaires qu'à l'ouverture l'an dernier.

Plusieurs raisons expliquent cette situation : l'eau est trop froide, de forts vents et de la pluie sont venus affecter les captures. Il ne faut toutefois pas oublier le jeu de négociation que se livrent les pêcheurs, les acheteurs, les distributeurs et les détaillants.

« Le prix que l'on donne aux pêcheurs se situe aujourd'hui (hier) entre 4,90 \$ et 5,60 \$ la livre. C'est un prix raisonnable, mais c'est aussi un bon prix. Il ne faut pas oublier que le homard de la Gaspésie est un homard de très grande qualité. Le prix est justifié », explique Jean-François Martel, président de l'entreprise Les Producteurs de homards, située à Grande-Rivière en Gaspésie. Avec ses 25 membres pêcheurs, ils vendent plus de 400 000 livres de homards vivants chaque année sur les marchés de Québec, Montréal et Boston.

« Il faut comprendre que le mar-

ché du homard est en pleine expansion, explique Daniel Bégin, de Pêcheries Atlantiques, une division de Métro-Richelieu qui achète plus de 320 000 livres de homard du Québec chaque saison. Il y a une mise en marché dynamique des marchands et du même coup la demande augmente. Il s'installe alors une guerre de prix. Mais les deux premières semaines, le prix est toujours élevé. Le marché va se stabiliser lors de l'arrivée massive des homards des Îles-de-la-Madeleine, où la pêche débute le 6 mai. »

La pêche au homard représente beaucoup d'emplois dans l'est du Québec. En Gaspésie, ce sont 228 pêcheurs qui vivent de ce crustacé alors qu'aux Îles-de-la-Madeleine, ils sont plus de 325. L'an dernier, selon Pêches et Océans Canada, les pêcheurs québécois ont débarqué 3100 tonnes de homard, pour une valeur de 34 millions. Les principaux marchés sont le Québec, le Canada, mais surtout les États-Unis.

## Crabe des neiges

Tout comme le homard, le crabe des neiges se vendra assez cher sur les marchés cette saison. Plus de 7,50 \$ la livre. Les pêcheurs recevront en moyenne entre 1,60 \$ et 2,50 \$ la livre au débarquement. L'effondrement des stocks de crabe des neiges de l'Alaska, acteur important du marché, en est la raison.

Pour Bernard Lacroix, gérant de l'usine Gagnon et fils de Sainte-Thérèse en Gaspésie, la saison s'annonce excellente. « Nos 17 bateaux vont pêcher en moyenne 250 000 livres de crabe, ce qui fait travailler près de 400 personnes à l'usine. On y transforme 5 millions de livres de crabe chaque année sous forme de sections congelées, de crabe frais ou de chair. Les opérations se déroulent sur une période de 14 semaines. »

L'an dernier, les pêcheurs du Québec ont débarqué 11 200 tonnes de crabe des neiges pour une valeur de 40 millions. Une fois transformé et exporté, le crabe du Québec a rapporté 65 millions.

La grande partie des exportations de crabe du Québec est destinée à l'exportation au Japon et aux États-Unis.

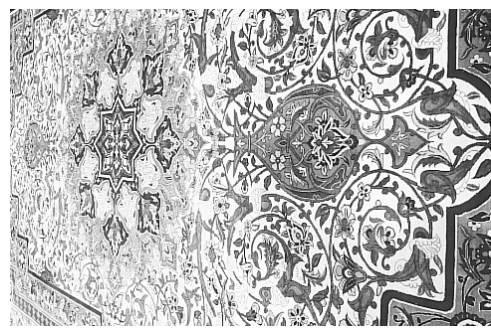
Les consommateurs paieront leur crabe vivant 4,50 \$ la livre chez le poissonnier alors qu'une fois cuit en sections, il se vendra plus de 7,50 \$ la livre.

Quant à l'avenir, les crabiers, qui gèrent leur ressource de façon scientifique depuis plusieurs années, n'ont rien à craindre à court terme. « Nous sommes présentement au maximum de la récolte de la biomasse disponible, raconte Bernard Lacroix. Il y a beaucoup de crabes matures prêts à la capture commerciale. »

## ENCAN PUBLIC

### PORT DE MONTRÉAL — ENTREPÔT DE FRET

MARCHANDISES DE VALEUR SAISIES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT ET LIBÉRÉES POUR LIQUIDATION IMMÉDIATE



Magnifiques tapis persans noués à la main par des maîtres tisserands

- ROLEX
- PIAGET
- CARTIER
- BIJOUX
- SOLITAIRES
- BAGUES
- BRACELETS
- BOUCLES D'OREILLES
- BEAUX TAPIS PERSANS

### MARCHANDISES D DOUAN ES - DROITS D IMPORTATION ET TAXES ACQUITT S

Date: le dimanche 30 avril 2000 — Encan à 14 h  
Inspection publique et inscription à 13 h

Lieu: 285, rue Prince, Montréal  
McGill vers le sud, à droite sur William

Chaque pièce est adéquatement étiquetée conformément aux lois et règlements régissant l'importation au Canada, pour inspection par le public. Identification adéquate exigée à l'inscription. Sous réserve d'ajouts ou de retraits. Certains articles peuvent être sujets à réserve. Commission d'achat de 15% en sus. Paiement: comptant, chèque visé, Visa, MasterCard, Amex, cartes de débit. Heritage Auctioneers.

P.0859548

